



cnav

Chambre neuchâteloise
d'agriculture et de viticulture

2020

RAPPORT D'ACTIVITÉS

**promotion
professionnelle**



agrisano

et

**RAPPORT SUR
L'AGRICULTURE NEUCHÂTELOISE**

Table des matières

Mot du président.....	4
Président et collaborateurs CNAV à fin 2020.....	5
Président et collaborateurs Cofida SA à fin 2020.....	6
1. ORGANISATION.....	7
1.1 Membres	7
1.2 Organes	9
1.3 Structure interne.....	11
2. ACTIVITÉS.....	13
2.1 Secteur promotion professionnelle	13
2.1.1 Thèmes principaux.....	14
2.1.1.1 Train d'ordonnances agricoles 2020.....	14
2.1.1.2 PA 2022+.....	14
2.1.1.3 Révision de l'ordonnance sur la chasse	14
2.1.1.4 Initiative produits phytosanitaires.....	15
2.1.1.5 Initiative parlementaire 15.479	16
2.1.1.6 3 ^{ème} concours du Gruyère AOP.....	16
2.1.1.7 Reconversion agriculture biologique.....	18
2.1.1.8 Place de lavage et de remplissage.....	18
2.1.1.9 Consultation cantonale Plan d'action phytosanitaire et biocide	19
2.1.1.10 Votation communale du 25 octobre 2020	20
2.1.1.11 Gestion de la faune	21
2.1.2 Mandats et prestations.....	23
2.1.2.1 Cofida SA	23
2.1.2.2 Interprofession vitivinicole neuchâteloise (IVN)	24
2.1.2.3 Commission AOC.....	28
2.1.2.4 Association PI Région 3 Lacs.....	28
2.1.2.5 ANAPI.....	29
2.1.2.6 Marché de bétail.....	31
2.1.2.7 Anim'Halle	33
2.1.2.8 Abattoir régional des Ponts-de-Martel	33
2.1.2.9 Agriviva Neuchâtel.....	35
2.1.2.10 Communications de base	35
2.2 Secteur conseil & formation	36
2.2.1 Formation.....	36
2.2.1.1 Groupes de vulgarisation.....	36

2.2.1.2	Formation continue agricole neuchâteloise	36
2.2.1.3	Groupes AGRIDEA.....	36
2.2.1.4	Enseignement agricole	37
2.2.1.5	Cours interentreprises	39
2.2.2	Gestion d'entreprise	40
2.2.3	Production biologique.....	41
2.2.4	Production végétale et écologie	42
2.2.4.1	Prestations écologiques requises (PER)	42
2.2.4.2	Ordonnance surfaces de promotion de la biodiversité.....	42
2.2.4.3	Volet qualité 2.....	43
2.2.4.4	Volet réseau	43
2.2.4.5	Jachères florales	44
2.2.4.6	Projet Qualité du paysage	44
2.2.4.7	Projet Agroforesterie.....	45
2.2.4.8	Érosion et plans de mesure.....	45
2.2.5	Production animale	46
2.2.6	Économie familiale et diversification	46
2.2.6.1	Cours de formation continue 2020/2021, groupes de paysannes UPN	46
2.2.6.2	Diversification	46
2.3	Secteur Assurances	49
2.3.1	Fondation Agrisano	49
2.3.2	Caisse-maladie AGRISANO et Assurances AGRISANO SA	49
2.3.3	Assurance globale.....	50
2.3.4	Dépannage agricole.....	51
2.3.5	Agrisano Prevos.....	51
2.3.6	Emmental assurances.....	51
2.3.7	Assurance protection juridique "Agri-protect" et conseils juridiques.....	52
3.	SITUATION DE L'AGRICULTURE NEUCHÂTELOISE EN 2020	53
3.1	Structure agricole neuchâteloise.....	53
3.2	Comptes économiques de l'agriculture neuchâteloise.....	56
3.3	Commentaires par branches.....	59
3.3.1	Production laitière	59
3.3.2	Bilan agricole en quelques mots	61

Mot du président

Qui aurait pensé qu'un virus puisse changer notre mode de vie de cette façon ? L'année 2020 reste pour notre société un rappel que l'homme est loin de maîtriser les facteurs qui régissent notre vie. Cette pandémie nous a rappelé que notre monde est interconnecté et que ce qui se passe à un endroit n'est pas sans répercussion sur notre pays.

Je n'ai pas tout de suite réalisé les implications que la gestion de cette crise aurait sur notre quotidien et sur la vie de nos associations agricoles. Je pensais qu'un confinement de deux, voire trois mois n'était pas dramatique, si cela nous permettait de revenir à un quotidien normal. Mais j'ai dû déchanter quand les restrictions ont été prolongées et que toutes les assemblées générales en présentiel n'ont pas été repoussées mais annulées, pour se dérouler selon un mode de fonctionnement que l'on ne connaissait pas, soit sous forme papier, soit par visioconférence. Ce fut, pour la majorité d'entre nous, un nouveau type de procédé que l'on ne maîtrisait pas forcément, pour moi Zoom, Skype étaient des mots inconnus et les premières séances étaient parfois un peu laborieuses. Les rencontres virtuelles permettent de régler les points importants mais la spontanéité fait défaut et les débats s'en ressentent. L'absence de contact informel et de discussions « d'après assemblée », empêche de régler directement certains problèmes, de plus, on perd les relations avec la base de nos sociétés agricoles. Il devient difficile de sentir la volonté de nos membres et de les mobiliser. Pour preuve, lors de la votation de la loi sur la chasse, on n'a pas pu ou pas su motiver assez fortement nos agriculteurs sur les enjeux de cette loi et le résultat de cette votation péjore les éleveurs qui sont confrontés à la présence du loup. Ce verdict des urnes fut un électrochoc qui nous a motivé à préparer les votations du mois de juin 2021, en mettant toutes les ressources nécessaires pour que ces initiatives « phytos » ne passent pas la rampe.

Le point « positif » de cette année 2020 a été la fermeture des frontières pour le tourisme d'achat. Malgré le fait que les restaurants soient fermés, les ventes de denrées alimentaires ont fortement augmenté et l'on s'est rendu compte que le tourisme d'achat en temps normal, est bien plus important que ce que veulent bien reconnaître nos autorités. La question de trouver une ou des solutions efficaces pour que les consommateurs fassent leurs achats chez nous, reste toutefois en suspens.

Bien que cette année 2020 ait été très spéciale, elle nous a permis de nous souvenir que l'on n'est jamais à l'abri d'une crise, et les agriculteurs ont pu ainsi démontrer l'intérêt d'avoir une agriculture nourricière forte et diversifiée.

Comme chaque année, mais encore plus particulièrement cette année, je remercie les collaborateurs de la CNAV, les agriculteurs, les viticulteurs et les autorités cantonales qui ont su s'adapter et ont permis à la Chambre d'agriculture et de viticulture de remplir sa mission malgré une situation inédite.

Stéphane Rosselet

Président et collaborateurs CNAV à fin 2020

Chambre neuchâteloise d'agriculture et de viticulture (CNAV)



Stéphane Rosselet
(président)



Yann Huguelit
(directeur)



Cyril Perrenoud



Denis Sauthier



Marie-Ange Guenat



Justine Derendinger



Sarah Ducommun



Josée Sandoz



Elvina Huguenin



Christelle Oppliger



Laetitia Balossi



Myriam Maridor



Emilie Fragnière



Steven
Siegenthaler



Melinda Oppliger



Armelle von Allmen



Aloïs Cachelin



Camille Nonin



Jonathan Amstutz



Marc Kury



Sarah Haussener

Président et collaborateurs Cofida SA à fin 2020

Cofida SA



Yann Huguelit
(président)



Philippe Humberset
(directeur)



Thérèse Guyot



Myriam Ofsky



Christelle Oppliger



Alexandre Sahli

Remerciements

Nos vifs remerciements vont tout d'abord à vous les membres de notre organisation faitière. Votre appui et votre confiance sont importants dans l'accomplissement de nos différentes tâches.

Il convient aussi de remercier tous ceux qui soutiennent notre organisation et avec qui nous collaborons. Il s'agit en premier lieu du Service de l'agriculture, de la Station viticole cantonale et par leurs collaborateurs et chef(fe)s, respectivement MM. Pierre-Ivan Guyot, Johannes Rösti sous la conduite de M. Laurent Favre, conseiller d'État et chef du Département du développement territorial et de l'environnement. Nos remerciements particuliers vont encore à l'EMTN et à son directeur M. Gilles Aeschlimann pour notre partenariat en matière de formation professionnelle ainsi qu'à Mme Mireille Bühler nouvelle directrice de Neuchâtel – Vins et Terroir et à son personnel.

Nous exprimons encore notre gratitude aux organisations professionnelles romandes et nationales qui relayent les problèmes pratiques de nos membres à un niveau supérieur. À ce titre, AGORA reçoit notre reconnaissance pour le travail accompli en matière de consultation législative et de coordination des intérêts agri-viticoles romands, et ce dans le cadre de notre convention intercantonale. Rappelons encore que la CNAV est la section cantonale de l'Union Suisse des Paysans (USP). Son travail est, et devient de plus en plus capital pour la défense des intérêts agricoles au niveau national.

Les collaboratrices et collaborateurs de l'Aurore 4 peuvent témoigner d'un travail d'équipe et d'un engagement au service de l'agriculture et de la viticulture neuchâteloise. Je ne peux que les remercier de cet état d'esprit positif et proactif.

Yann Huguelit, Directeur

1. ORGANISATION

1.1 Membres

Les statuts acceptés le 28 mars 2013 précisent la qualité de membre de la CNAV.

Art. 5 : L'association se compose des membres qui sont :

1. Toute personne physique exploitant une exploitation agricole, viticole, maraîchère ou arboricole ou membre d'une communauté d'exploitation située dans le canton de Neuchâtel.

Si l'exploitation ou la communauté d'exploitation est située sur deux cantons, le domicile de l'exploitant est déterminant.

Il ne peut être admis plus d'une personne physique par exploitation.

2. Les sociétés d'agriculture et de viticulture du canton de Neuchâtel.

3. Les associations, fédérations et sociétés qui ont leur siège dans le canton ou qui y exercent une partie de leur activité. Elles doivent être représentatives d'un secteur de l'économie agricole, apicole ou viticole comme par exemple les Landi des districts.

Art. 13 : L'assemblée est composée des membres de la CNAV.

Chaque personne morale est représentée par un de ses membres (ou un suppléant) qu'elle désigne expressément.

Chaque personne physique peut se faire représenter à l'assemblée générale. Le cas échéant, le représentant devra être un membre de la famille.

Le montant des cotisations des exploitants agricoles est fixé à CHF 10.50 par ha SAU exploité. Pour information, la CNAV ne conserve que CHF 2.-/ha, le reste étant reversé à l'USP, AGORA, Uniterre, Agir, AgriAliForm, SAB et diverses autres organisations au titre de cotisations de l'agriculture neuchâteloise. Ainsi, suite à la modification de la loi cantonale du 2 septembre 2014, la profession participe aussi à la promotion des produits du terroir à hauteur de CHF 2.-/ha, montant prélevé par la CNAV. Pratiquement, en 2020 c'est CHF 8.50/ha qui ont été facturés aux exploitants vu la dissolution d'une "réserve cotisations".

Les 31 associations, fédérations, sections et sociétés membres sont :

Nom des associations, fédérations et sociétés	Président(e) ou représentant	Nbre membres actifs
Landi Région Neuchâtel SA	Mme Cinzia Vouga et M. Yann Bonjour	540
Société d'agriculture du district du Val-de-Ruz (SAVAL)	M. André Haussener	212
Société d'agriculture du district du Locle	M. Christophe Perrin	100
Société d'agriculture La Chaux-de-Fonds	M. Bastian Droz	200
Anc. Société d'agriculture du Val-de-Travers	M. Vincent Wieland	138
Association des fermiers du Jura, Jura-Bernois et Neuchâtel	M. Claude Gerber	69
Association des producteurs de lait de consommation neuchâtelois et Seeland (APLCNS)	M. Pierre-André Rohrbach	302
Association des propriétaires de vignes du canton de Neuchâtel (APVCN)	M. Thierry Grosjean	73
Association forestière neuchâteloise (AFN)	M. Jean Wenger	203

Nom des associations, fédérations et sociétés	Président(e) ou représentant	Nbre membres actifs
Association neuchâteloise des agriculteurs en production intégrée (ANAPI)	M. Simon Eschler	632
Association neuchâteloise pour l'équipement technique agricole (ANETA)	M. Werner Seiler	540
Association neuchâteloise des vigneron-encaveurs indépendants (ANVEI)	M. Jocelyn Vouga	28
Association suisse des sélectionneurs (ASS)	M. Jean-Luc Pidoux	18
Bio-Neuchâtel	M. Jean-Bernard Steudler	44
Club des Jeunes éleveurs neuchâtelois	M. Valentin Stauffer	95
Compagnie des propriétaires-encaveurs neuchâtelois (CPEN)	M. Louis-Philippe Burgat	25
Coopérative de construction rurale Cernier (CCRC)	M. Martial Robert	416
Fédération cantonale neuchâteloise d'apiculture	M. Olivier Besson	300
Fédération d'élevage de la race Holstein	M. Jacques Rey	72
Fédération neuchâteloise inter-races bovine	M. Gabriel Scheidegger	449
Fédération neuchâteloise de la race brune	M. Christian Girardin	22
Fédération neuchâteloise des vigneron (FNV)	M. Alain Gerber	81
Groupement des maîtres-agriculteurs neuchâtelois	M. Daniel Barben	90
Groupement des ouvriers viticoles et agricoles neuchâtelois (GOVAN)	M. Rudolf Jucker	21
JardinSuisse BEJUNE	M. Claude Matthey	44
Prolait fédération laitière	M. Marc Benoit	327
Société des anciens élèves de l'ECA de Cernier	M. Jean-François Bühler	350
Syndicat chevalin neuchâtelois	M. F. Wüthrich	88
Syndicat d'élevage caprin neuchâtelois	Mme Marielle Vuille	16
Union des paysannes neuchâteloises (UPN)	Mme Natacha Stauffer	897
Uniterre, Section Neuchâtel	M. Philippe Reichenbach	200

La communication interne entre notre organisation et les membres est organisée via cinq canaux principaux :

- Le Bulletin CNAV mensuel.
- Agri : le journal officiel et hebdomadaire des chambres et organisations agricoles romandes.
- Le site Internet www.cnav.ch.
- "La Ruche-NE", le bulletin trimestriel des dames-paysannes (UPN).
- Le Rapport d'activités.

1.2 Organes

L'assemblée générale annuelle est l'organe suprême de la Chambre neuchâteloise d'agriculture et de viticulture.

Le comité et le comité directeur

Selon l'article 18 des statuts, la répartition des sièges tient compte d'une part de l'importance socio-économique des différentes régions et, d'autre part, des différents secteurs de l'activité agricole. À noter qu'une nouvelle législature a débuté en 2020, courant jusqu'à l'assemblée générale en 2024.

Type	Nbre sièges	2020	2021	Cd
Membres				
Président	1	M. Stéphane Rosselet	M. Stéphane Rosselet	X
Districts	6	M. Yann Bonjour M. Julien Robert M. Vincent Wieland Mme Cinzia Vouga M. André Haussener M. Christophe Perrin	M. Yann Bonjour M. Julien Robert M. Vincent Wieland Mme Cinzia Vouga M. André Haussener M. Christophe Perrin	
Production laitière et élevage	4	M. Frédéric Jacot M. Xavier Ducommun M. Christophe Tanner M. Romane Botteron	M. Frédéric Jacot M. Xavier Ducommun M. Christian Girardin M. Heinz Baur	X
Viticulture	2	M. Alain Gerber * M. Yann Künzi	M. Alain Gerber * M. Yann Künzi	X
Organisations féminines	2	Mme Natacha Stauffer * Mme Marlise Baur	Mme Natacha Stauffer * Mme Marlise Baur	X
Production végétale	1	M. Simon Eschler	M. Simon Eschler	X
Commerce	1	M. Rémy Baud	M. Rémy Baud	
Production biologique	1	M. Jean-Bernard Steudler	M. Jean-Bernard Steudler	
Autres secteurs	3	M. Raymond Béguin M. Laurent Krebs M. Vincent Perrin	M. Raymond Béguin M. Laurent Krebs M. Vincent Perrin	
Commission de Conseil & Formation agricole	2	M. Luc Balmer M. Stéphane Challandes	M. Luc Balmer M. Stéphane Challandes	X
Sous-total	23			6
Invités permanents				
Département de l'économie	1	M. Laurent Favre ou M. Pierre-Ivan Guyot	M. Laurent Favre ou M. Pierre-Ivan Guyot	X
Vétérinaire cantonal	1	M. Pierre-François Gobat	M. Pierre-François Gobat	
EMTN	1	M. Gilles Aeschlimann	M. Gilles Aeschlimann	
Directeur	1	M. Yann Huguelit	M. Yann Huguelit	X
Total	27			8

Cd : comité directeur

* : vice-présidence CNAV

La Commission de conseil et de formation agricole (CCFA)

Les membres de la commission ont concentré leur travail sur la formation continue auprès des agriculteurs. Les sujets pour les séances de vulgarisation ont été discutés et validés par la commission. Cette manière de procéder permet d'avoir l'avis de praticiens afin d'apporter des sujets pertinents et d'actualité pour les groupes de vulgarisation dans un premier temps et pour les cours sur inscription dans un deuxième temps.

La commission s'est aussi chargée de donner un préavis au SFPO (Service des formations post obligatoires et de l'orientation) concernant les demandes de formation formalisée (avec coach). Cette manière de procéder permet d'assurer une bonne formation pratique des futurs agriculteurs.

La commission travaille régulièrement pour l'amélioration de la formation agricole. Elle a notamment travaillé sur l'élaboration d'une charte pour formateurs et apprentis afin d'éviter des problèmes et de mener à bien la formation. La charte sera finalisée prochainement pour les formateurs.

L'enseignement numérique est aussi un point débattu avec les membres de la commission, afin de donner une légitimité plus forte lors de la mise en place d'une telle nouveauté.

Fonction	Membres CCFA	Commission d'examen	Districts
Président	M. Luc Balmer	X	VR
Membre, président CNAV	M. Stéphane Rosselet	X	LO
Membre	M. Jean-Luc Bonjour		NE
Membre	M. Heinz Baur	X	VT
Membre	M. Stéphane Challandes		VR
Membre	M. Lucas Eschler (dès 2021)		LO
Membre	Mme Danielle Rouiller		VR
Secrétaire	M. Cyril Perrenoud	X	Responsable secteur conseil & formation
Invité	M. Yann Huguelit	X	Directeur CNAV
Invité	M. Gilles Aeschlimann	X	Directeur EMTN
Invité	M. Yann Cattin		Représentant Service formation professionnelle

1.3 Structure interne

Les collaborateurs/trices en 2020/21 :

Nom	Profession	Fonctions	Taux d'occupation	Arrivée	Départ
Huguelit Yann	Ingénieur agronome HES	Directeur	80%	20.10.03	
Perrenoud Cyril	Ingénieur agronome HES	Resp. conseil & formation Enseignant EMTN Conseiller agricole	90%	18.08.08	
Amstutz Jonathan	Ingénieur agronome HES	Conseiller agricole Enseignant EMTN	100%	10.09.12	
Balossi Laetitia	Conseillère en assurances	Conseillère en assurances	85%	01.05.15	
Cachelin Aloïs	Ingénieur agronome HES	Conseiller agricole Enseignant EMTN	20%	05.03.12	
Derendinger Justine	Employée de commerce	Secrétaire	40%	13.05.13	
Ducommun Sarah	Employée de commerce	Secrétaire	40%	25.10.10	
Fragnière Emilie	Bachelor en science agronomique	Conseillère agricole Enseignante EMTN	100%	10.12.18	
Guenat Marie-Ange	Bachelor en science agronomique	Conseillère agricole	100%	01.09.19	
Haussener Sarah	Conseillère en assurances	Conseillère en assurances	50%	01.06.20	
Huguenin Elvina	Employée de commerce	Secrétaire	40%	21.01.19	
Kury Marc	Ingénieur agronome HAFL	Conseiller agricole Enseignant EMTN	60%	14.08.17	30.04.21
Maridor Myriam	Bachelor en science agronomique	Conseillère agricole Enseignante EMTN	40%	19.08.19	
Matthey Florence	Master en sciences agronomiques	Conseillère agricole Gérante ANAPI	100%	01.01.21	
Morel Quentin	Ingénieur agronome HAFL	Gérant ANAPI	60%	01.09.17	30.09.20
Nonin Camille	Employée de commerce	Secrétaire	100%	01.12.20	
Oppliger Christelle	Employée de commerce	Conseillère en assurances	60%	01.05.17	

Nom	Profession	Fonctions	Taux d'occupation	Arrivée	Départ
Oppliger Melinda	Ingénieur agronome HAFL	Conseillère agricole Enseignante EMTN	40%	01.11.14	
Sandoz Josée	Employée de commerce	Secrétaire-comptable	50%	01.01.03	
Sauthier Denis	Bachelor en science agronomique	Conseiller agricole Enseignant EMTN	20%	17.06.19	30.06.21
Siegenthaler Steven	Bachelor en science agronomique	Conseiller agricole Enseignant EMTN	50%	13.08.18	
von Allmen Armelle	Bachelor en Food science & Management	Conseillère agricole Enseignante EMTN	60%	01.10.17	

2. ACTIVITÉS

2.1 Secteur promotion professionnelle

Compte tenu du contexte lié à la COVID-19, le comité s'est réuni à deux reprises en 2020, les 12 juin, 16 octobre et le 15 janvier 2021. Le comité directeur a siégé 2 fois : le 12 mars et le 18 septembre 2020. L'assemblée générale s'est tenue en juillet 2020 sous la forme papier après l'avoir repoussée plusieurs fois.

En bref, voici les thèmes ayant principalement occupé les séances des comités et du comité directeur en 2020 et début 2021.

Thématiques fédérales

- Train d'ordonnances agricoles 2020 (2.1.1.1)
- PA 2022+ (2.1.1.2)
- Révision de l'ordonnance sur la chasse (2.1.1.3)
- Contre-projet à l'initiative sur l'élevage intensif
- Révision de la loi sur l'énergie
- Initiative produits phytosanitaires (2.1.1.4)
- Révision de la loi sur les douanes
- Mise en œuvre de l'initiative parlementaire 15.479 (2.1.1.5)

Thématiques cantonales

- 3^e concours du Gruyère AOP neuchâtelois (2.1.1.6)
- AgriTop Futura
- Reconversion agriculture biologique (2.1.1.7)
- Entretien des bords de routes
- Place de lavage et de remplissage – Etat des lieux (2.1.1.8)
- Consultation cantonale Plan d'action phytosanitaire et biocide (2.1.1.9)
- Consultation CPNE
- Votation communale du 25 octobre 2020 (2.1.1.10)
- Gestion de la faune et dégâts de sangliers (2.1.1.11)

Thématiques internes

- Approbation des comptes : résultat financier satisfaisant en 2020 malgré la COVID-19.
- Gestion du personnel : ambiance de travail dynamique et constructive malgré des changements.

2.1.1 Thèmes principaux

Une partie substantielle des dossiers est développée au chapitre 2.1.2 sous les différents mandats des partenaires, ceci en particulier pour les thématiques viticoles.

En outre, les consultations fédérales sont traitées préalablement, selon convention, au niveau romand par AGORA. Cette manière de faire permet une rationalisation du travail et une meilleure efficacité politique.

2.1.1.1 Train d'ordonnances agricoles 2020

Le traditionnel train d'ordonnances agricoles touchait 21 ordonnances. Les principales remarques de la CNAV ont touché quatre thématiques :

Améliorations structurelles : les ouvertures proposées en faveur des personnes morales dans le cadre de la LDFR lors de la consultation sur la PA2022+, et refusée par les milieux agricoles, revenant de manière anticipée par une modification d'ordonnance, la CNAV les a refusées.

Protection à la frontière : comme le veut la coutume, plusieurs affaiblissements de la protection à la frontière faisaient partie de ce train d'ordonnances et la CNAV les a refusés.

Protection des végétaux : l'adaptation au droit européen en matière de retrait de substances actives a été saluée, car cela devrait permettre à la Confédération une meilleure réactivité dans l'interdiction d'un produit lorsque celui-ci s'avère problématique après coup.

Suppléments laitiers : la CNAV demandant depuis des années le versement direct aux producteurs des suppléments laitiers, elle a donc soutenu la proposition du Conseil fédéral de mettre ceci en œuvre tout en demandant quelques cautèles pour éviter certains risques collatéraux. Étant cependant isolée sur la question, la position n'a pas été reprise par l'USP ou PSL et le Conseil fédéral est revenu en arrière.

2.1.1.2 PA 2022+

Le Conseil fédéral a adopté son message au Parlement le 12 février 2020. Malgré un certain nombre de corrections allant dans le sens des milieux agricoles par rapport à la version mise en consultation en 2019, plusieurs ajouts s'avèrent problématiques telles que la trajectoire de réduction des éléments fertilisants ou l'obligation d'avoir 3,5% de surfaces de promotion de la biodiversité sur les terres ouvertes. Pour cette raison, la Chambre suisse d'agriculture a décidé le 22 avril de soutenir l'entrée en matière sur la PA 2022+ suivie d'un renvoi au Conseil fédéral afin de corriger le projet. Le 21 août, la commission de l'économie et des redevances du Conseil des États a décidé d'une autre voie en adoptant un postulat de commission exigeant d'ici 2022 un rapport complémentaire définissant une politique agro-alimentaire globale et, dans l'intervalle, de suspendre le traitement de la PA 2022+. Ceci a été suivi par le plénum du Conseil des États en décembre 2020.

2.1.1.3 Révision de l'ordonnance sur la chasse

Suite à l'adoption par le Parlement de la révision de la loi sur la chasse en 2019, un référendum avait été lancé par les organisations environnementales. La récolte de signatures ayant formellement abouti en janvier, un vote sur la question a été agendé au 17 mai 2020. La pandémie ayant suspendu ce scrutin, la votation a finalement eu lieu le 27 septembre avec quatre autres objets : l'initiative pour une immigration modérée, le congé paternité, l'achat de nouveaux avions de combat et la déduction fiscale des frais de garde.

Contre toute attente, malgré la diversité des objets, c'est la révision de la loi sur la chasse, qualifiée de < loi d'abattage >, qui a déchainé les passions. Elle a surtout permis aux organisations environnementales de faire tout l'étalage de leur puissance financière et médiatique avec des annonces diffusées dans les principaux journaux du pays quasiment tous les jours durant plus d'un mois. Les estimations parlent de 8 à 10 millions de francs investis durant cette campagne.

2.1.1.4 Initiative produits phytosanitaires

Déposées toutes les deux durant le début de l'année 2018, les initiatives < Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse > et < Pour une eau potable propre et une alimentation saine > représentent une remise en cause totale des modes de production actuels :

Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse

Le texte prévoit l'interdiction de l'utilisation des pesticides de synthèse dans la production agricole, la transformation de produits agricoles et l'entretien du territoire. Par ailleurs, il proscriit l'importation à des fins commerciales de denrées alimentaires contenant des pesticides de synthèse ou pour la production desquels des pesticides de synthèse ont été utilisés.

L'acceptation du texte signifierait donc la reconversion complète de l'agriculture suisse au bio, y compris les diminutions de rendement qui y sont liées. La perte de différenciation pour les produits bio par rapport au standard amènerait une chute du revenu agricole puisque le prix à la production diminuerait tout comme les rendements et, ceci, alors que la charge de travail serait plus forte. Par ailleurs, avec l'augmentation à prévoir du prix des importations, il faut s'attendre à une explosion du tourisme d'achat puisque celui-ci n'est pas concerné par l'initiative. Malgré ses bonnes intentions et le fait qu'elle ne cible pas uniquement l'agriculture, cette initiative serait très problématique en cas d'acceptation.

Pour une eau potable propre et une alimentation saine

Le texte limite les paiements directs et autres subventions aux producteurs n'utilisant pas de pesticide, n'administrant pas d'antibiotique à titre prophylactique et ne nourrissant leurs animaux qu'avec du fourrage de l'exploitation. Derrière un titre alléchant, l'initiative représenterait un changement complet en matière d'agriculture. En effet, en ne précisant pas ce qu'est un pesticide, elle touche également le bio. Elle diminuerait fortement l'incitation à valoriser certains sous-produits de l'industrie agroalimentaire par la production animale. Enfin, elle pourrait représenter une régression en matière de protection des eaux car il n'est pas impossible que certaines exploitations, pour pouvoir se passer des paiements directs, décident d'intensifier fortement la production.

Le vote final sur les deux textes s'est déroulé le 25 septembre, le Parlement décidant de s'opposer aux deux initiatives sans y opposer de contre-projet direct ou indirect. Un contre-projet informel existe toutefois quand même avec l'initiative parlementaire 19.475 (voir point 2.1.1.5). Le vote sur les deux initiatives a été fixé au 13 juin 2021.

Dans l'attente de cette échéance, la pré-campagne (Nous protégeons ce que nous aimons) portée par la plateforme www.agriculture-durable.ch a continué durant toute l'année 2020. La page Facebook a d'ailleurs dépassé les 6'000 abonnés au mois de décembre ce qui est un excellent résultat en moins de deux ans d'existence. La fin de l'année s'est conclue par un rappel de certains faits en lien avec la qualité des eaux, la biodiversité ou la mort des abeilles, etc. Il est d'ailleurs intéressant de noter que la plateforme est devenue dorénavant suffisamment importante pour être prise en compte, mais également critiquée, par les autres acteurs du dossier et les médias.

2.1.1.5 Initiative parlementaire 15.479

Pour rappel, lors du traitement par la commission de l'économie et des redevances du Conseil des États des deux initiatives sur les produits phytosanitaires, une initiative parlementaire dite " Réduire le risque de l'utilisation de pesticides" avait été adoptée. Ce texte, qui concerne tant les produits phytosanitaires que les biocides, vise principalement à ancrer dans la loi les objectifs du plan d'action national sur les produits phytosanitaires et à en concrétiser la mise en œuvre.

Suite au soutien de la commission sœur du Conseil national, une procédure de consultation sur un projet de modifications de la législation a été lancée en février. Si la CNAV a soutenu tant le plan que les objectifs chiffrés, elle s'est opposée au fait de déléguer l'ensemble de la responsabilité aux interprofessions. De plus, elle a demandé que les biocides soient soumis aux mêmes objectifs chiffrés de réductions des risques que les produits phytosanitaires. Enfin, elle a souhaité que les utilisateurs privés soient également concernés par la législation.

Suite à la consultation, un nouveau projet est adopté par la commission des États le 3 juillet. Le 19 août, le Conseil fédéral fait part de ses remarques sur ce projet et la CER-E prend définitivement position en séance du 27 août. Une surprise a alors lieu puisque plusieurs éléments sont alors repêchés de la PA 2022+ qu'elle avait pourtant décidé de suspendre la semaine d'avant. De ces ajouts, le passage en plénum conservera principalement le fait de fixer également un objectif de réduction des pertes d'éléments fertilisants mais en laissant le Conseil fédéral régler les détails par voie d'ordonnance.

La session d'hiver a ensuite été marquée par le passage du texte au Conseil national avec plusieurs durcissements décidés notamment en matière d'obligation d'annonces des achats d'éléments fertilisants et de protection des eaux. Les divergences devraient être réglées lors de la session de mars 2021.

2.1.1.6 3^{ème} concours du Gruyère AOP

En date du 7 septembre 2020, la CNAV, en collaboration avec l'IPG et NVT, a mis en place pour la deuxième année le concours du Gruyère AOP de Neuchâtel. Pour le canton de Neuchâtel, le Gruyère AOP est un produit phare de notre agriculture, avec une valeur ajoutée à tous les échelons. Cette première sélection s'inscrit dans une vision à long terme de promotion de notre fromage, mais aussi d'information sur la qualité supérieure de notre produit, de par la typicité de notre relief qui confère une flore riche en espèces pour alimenter le bétail. Afin de faciliter le travail, les taxateurs agréés de l'interprofession du Gruyère AOP ont défini les fromageries qui ont obtenu plus de 19 points en moyenne sur 20 durant une année. Une fois cette présélection faite, le jury, composé de journalistes, de restaurateurs, de conseillers nationaux et d'acteurs du marché, a pu se déterminer sur le gagnant du Gruyère AOP pour l'année 2020. Pour cette troisième édition, c'est M. Maurer de la fromagerie de Chézard St-Martin qui a remporté le concours.



Mmes et MM. Stéphane Rosselet CNAV, Christophe Magne IPG, Danielle Rouiller présidente de la société de fromagerie de Chézard St-Martin, Daniel Maurer fromager, Philippe Bardet IPG, Mireille Bühler NVT et Yann Huguelit CNAV.

2.1.1.7 Reconversion agriculture biologique

Suite à l'adoption de la motion 18.206 par le Grand Conseil "Après la ville, le canton : pour une viticulture et une agriculture bio" le Conseil d'État a été chargé d'évaluer, respectivement de proposer un plan de conversion de ses propriétés viticoles et agricoles en culture biologique ou biodynamique. En 2018, la part des exploitations pratiquant l'agriculture biologique s'élève à 15.3% en Suisse. Elle est légèrement inférieure en Romandie et dans notre canton mais en progression importante ces dernières années pour atteindre 14.2% en 2019. La viticulture neuchâteloise est par contre leader suisse en la matière avec plus de 31% d'exploitations pratiquant la production biologique. Dans ses conclusions, le rapport relève les points suivants : en raison de ses coûts de production supérieurs, la production biologique doit maintenir des prix élevés pour être viable. N'étant pas un marché planifié, l'offre doit correspondre à la demande pour que les exploitations restent rentables. Le solde de la production neuchâteloise respecte les prestations écologiques requises fédérales (PER).

La situation dans notre canton est plutôt favorable en comparaison intercantonale, particulièrement quant aux propriétés de l'État. De plus, des mesures incitatives sont prises afin d'encourager de manière générale le passage à la production biologique. Une telle reconversion doit toutefois rester une décision entrepreneuriale libre des producteurs. L'exploitation des terres de l'État selon les règles de l'agriculture biologique est garantie à court et moyen terme, en respect de l'objectif cantonal de 25% des entreprises agricoles et 50% des entreprises viticoles en production biologique d'ici 2025. L'État de Neuchâtel est propriétaire de 10 entreprises agricoles et de nombreux immeubles agricoles et viticoles exploités par des fermiers professionnels. En réponse à la motion 18.206, le Conseil d'État a mis sur pied un concept de reconversion progressive à l'agriculture biologique concernant son patrimoine agricole en tenant compte des aspects juridiques, sociaux, commerciaux et agronomiques, dans le but de trouver un chemin favorable pour les parties concernées. Ce concept fera l'objet d'un suivi régulier afin de garantir une exploitation rentable des fermes et des parcelles de l'État. À noter également que la station viticole est en conversion partielle afin de développer son expérience en production biologique et en matière de réduction de l'usage des produits phytosanitaires. Une conversion intégrale lui ferait perdre une bonne partie de son expertise et sa marge de manœuvre en matière d'innovation. Ainsi, le Conseil d'État a proposé le classement de la motion. Ses objectifs étant atteints par le biais du concept de reconversion bio permettant à terme la mutation des domaines et terres agricoles de l'État à l'agriculture biologique tant et aussi longtemps que le marché des produits biologiques permet aux fermiers d'exploiter de manière rentable.

2.1.1.8 Place de lavage et de remplissage

Dans le cadre des nouvelles mesures, notamment concernant le plan d'action de réduction des risques phytosanitaires, le risque pour les eaux réside lors du remplissage du pulvérisateur. C'est dans ce sens que le canton doit définir un concept de base concernant la gestion des places de remplissage et de lavage. L'office de la viticulture et de l'agroécologie a exposé les impacts notamment en ce qui concerne la viticulture. Pour rappel, l'agriculteur qui a une fosse à lisier active peut solutionner cela sans investissement. Au-delà du cadre réglementaire, la vision est de conseiller individuellement les projets. La suite de la procédure est d'établir une fiche technique cantonale avec la procédure complète et standardisée du canton.

2.1.1.9 Consultation cantonale Plan d'action phytosanitaire et biocide

Dans le cadre de l'audition susmentionnée, la CNAV a pris position et rappelle l'importance d'une mise en œuvre pragmatique. Le rapport de travail se base sur un avis juridique qui permet d'étayer d'une part les définitions du terme "pesticide" et d'autre part que c'est bien au niveau fédéral que les compétences sont attribuées quant à l'exécution du droit en question.

D'une manière générale, nous avons pu constater que l'impact sur l'agriculture est conséquent mais se situe dans le prolongement des mesures fédérales du plan d'action. Globalement, le canton est ambitieux dans ses mesures mais reste pragmatique et la mise en œuvre est supportable pour la profession. La CNAV va continuer de soutenir les mesures de réduction des produits phytosanitaires compte tenu que nous défendons une agriculture durable. Nous avons salué le fait que des moyens financiers raisonnables permettent d'atteindre les objectifs des 15 mesures prises et qu'il est important de sensibiliser la population à l'utilisation quotidienne de matières actives dangereuses pour l'environnement dans leur propre ménage. À l'exemple de la situation liée à la COVID-19, nous sommes exposés plusieurs fois par jour à la désinfection des mains et donc à l'utilisation de biocide sur notre peau. De plus, l'agriculture et la sylviculture occupent le 90% du territoire neuchâtelois et sont soumises à des permis leur permettant d'être sensibilisées sur l'utilisation de certaines matières actives. Dans son ensemble, et selon les quelques remarques émises, la proposition du Conseil d'Etat par son rapport de projet de loi est supportable. Les propositions, ainsi que les mesures qui en découlent, sont concrètes et visent des objectifs atteignables. La volonté d'intégrer tous les acteurs, de l'utilisateur privé au professionnel démontrent la compréhension du Conseil d'Etat dans sa globalité. C'est bien dans ce sens que la profession ne peut pas assumer seule l'ensemble de la mise en œuvre pour atteindre les objectifs demandés par notre société.

2.1.1.10 Votation communale du 25 octobre 2020

Le renouvellement des autorités communales a été fixé au 25 octobre 2020. Le comité directeur s'est penché sur la question et vous transmet la liste des candidat(e)s agriculteurs, viticulteurs ainsi que leur conjoint(e) et enfants engagés dans l'exploitation tout comme les candidats actifs dans notre domaine. La présence de la profession au sein des autorités communales est importante, ceci afin de rappeler parfois que les enjeux en terme de cohabitation ou d'autres règlements doivent se faire en bonne intelligence avec le monde agricole. En annexe la liste des personnes engagées.

La Côte-aux-Fées : Pétremand Fabien, Erb Benoît, Leuba Thierry, Leuba Nicolas, Pellaton Patrick

Les Verrières : Petitpierre Sylvain, Rey Jonathan, Rosselet-Christ Maryline, Sancey David, Amstutz Vicky, Wieland Frédéric, Wieland Gabriel

Val-de-Ruz : Amstutz Jonathan, Fallet Mary-Claude, Geiser Claudine, Geiser Daniel, Hostettler Antoine, Truong Pascal, Guyot Pierre-Ivan, Haldenwang Micaël, Favre Michel, Tanner Yves

Val-de-Travers : Dreyer Daniel, Dreyer Florian, Gfeller Hans Peter, Otz Marian, Pagnier Adrien, Racine Francis, Rufener Eschler Céline, Thiébaud Jean-Jacques, Rosselet André, Süssstrunk Guillaume

Brot-Plamboz : Haldimann Fabien, Jacot Pierre-Eric, Jeanneret Christian, Maire Hervé, Maire Jean-Bernard, Nicolet Pierre-Yves

La Brévine : Bachmann Olivier, Huguenin-Dumittan Jérémy, Montandon Christophe, Röthlin Anton

La Chaux-de-Fonds : Frutschi Marc

La Sagne : Botteron Meryl, Grezet Mikael, Jaquet Nicolas, Robert-Nicoud Martial

Le Cerneux-Péquignot : Girardin Kevin, Mercier Valérie, Reymond Patrick, Simon-Vermot Frédéric

Le Locle : von Allmen Armelle, Chopard François, von Allmen Anthony, von Allmen Valentin

Les Planchettes : Calame Didier, Jacot Cédric, Bühler Gilles, Lambercier Frédéric

Les Ponts-de-Martel : Robert-Nicoud Jean-Marc, Fässler Dominik

Boudry : Vaudroz Patrick, D'Andrea Luigi

Cornaux : Krebs Laurent

Cortailod : Félix Olivier, Jucker Jimmy, Vouga Jocelyn, Perriard Pierre-André

Enges : Aubert Christophe, Renfer Vanessa, Sunier Maryline

Hauterive : Gerber Alain

La Grande Béroche : Brunner Olivier, Pierrehumbert Gilles, Porret Olivier

Lignières : Bonjour Fabrice, Schleppi Alain

Milvignes : Gygi Robert Philippe

Neuchâtel : Rohrer Sophie, De Pury Nicolas

Rochefort : De Tribolet Guillaume, Humbert-Droz Damien, Nussbaum Jacques-Roland, Renaud Ludovic, Lazeyras Antoine

Saint-Blaise : Sunier Andréa, Kuntzer Ludovic

2.1.1.11 Gestion de la faune

Situation sangliers

De manière globale, 2020 a été une année plus compliquée que 2019 en termes de dégâts. En début d'année, beaucoup de dégâts ont été répertoriés avant de diminuer par la suite. Des dégâts ont été observés dans des lieux qui n'avaient, pour ainsi dire, que peu de présence, compte tenu des déplacements des animaux.

Au vu du nombre de dégâts en début d'année, la chasse à l'affût en dehors des forêts et en forêt a été avancée et la durée de la chasse prolongée jusqu'à fin janvier. De plus, des postes de type "miradors" ont été installés dans les secteurs sensibles (Creux-du-Van) et la réserve des Jordans a été ouverte à la chasse durant plusieurs semaines.

En 2020, 175 chasseurs ont demandé le permis spécial sanglier, indispensable pour chasser cet animal, soit une légère diminution des effectifs depuis 2019. Finalement, durant la chasse, c'est plus de 270 sangliers qui ont été tirés. À noter encore que le nombre de bêtes abattues par le service (51 animaux) est en forte augmentation par rapport aux autres années.

En matière de prévention autour de la réserve du Creux-du-Van, ce sont près de 160 hectares de maïs qui furent clôturés, permettant ainsi de limiter les dégâts et les pertes financières. Le soutien de CHF 275.-/ha représente un investissement global plus conséquent de CHF 44'000.- environ. Au total, les dégâts indemnisés en 2020 se sont montés à quelque CHF 230'000.-. Le budget de l'Etat a été plus proche de la réalité que l'année 2019. Cependant, la nécessité de réguler les effectifs de sangliers, mais aussi de limiter les dégâts, sont toujours d'actualité dans le canton.

Statistique gestion sangliers :

Années	2003	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nbre chasseurs avec permis spécial	néant	153	156	163	185	176	175
Sangliers abattus	160	153	168	348	184	247	272
Sangliers abattus par le Service	21	49	127	61	42	13	51
Total sangliers abattus	181	202	295	409	226	260	323
Soutien aux mesures de prévention agricole	-	CHF 27'273.-	CHF 31'030.-	CHF 39'693.-	CHF 47'627.-	CHF 35'000.-	CHF 44'623.-
Dédommagements à l'agriculture	CHF 273'000.-	CHF 145'625.-	CHF 337'857.-	CHF 203'293.-	CHF 261'654.-	CHF 135'552.-	CHF 186'658.-
Nbre de cas de dégâts	329 cas	129 cas	222 cas	195 cas	179 cas	121 cas	106 cas
Dédommagement par cas	CHF 830.-	CHF 1'128.-	CHF 1'522.-	CHF 1'043.-	CHF 1'462.-	CHF 1'120.-	CHF 1'761.-

Situation corneilles

La situation du peuplement des corneilles reste préoccupante tout comme celle d'autres oiseaux qui se sédentarisent (à l'exemple de l'étourneau pour la viticulture).

Nous continuons de soutenir le tir des corneilles par CHF 3.- par paire de pattes présentée. À noter que les tirs de régulation fluctuent d'une année à l'autre mais qu'ils sont largement supérieurs aux tirs dans les années 2000 à 2002, d'où un effet positif sur les populations. Le nombre de tirs reste sensiblement plus faible que les autres années.

Statistiques cantonales sur la gestion des corneilles :

Années	Chasse	Tir gardes-auxiliaires et professionnels	Trouvées mortes	Total
2009/10	31	259	1	291
2010/11	46	506	-	552
2011/12	35	269	-	304
2012/13	13	379	-	392
2013/14	19	413	-	432
2014/15	11	299	-	310
2015/16	48	283	-	331
2016/17	29	236	-	265
2017/18	43	197	-	240
2018/19	25	80	-	105
2019/20	30	85	2	117
2020/21	25	100	4	129

Source : Service faune, forêt et nature et CNAV

2.1.2 Mandats et prestations

2.1.2.1 Cofida SA

Au nom du Conseil d'administration de Cofida SA, j'ai le plaisir de vous donner quelques informations au niveau des activités 2020. Cette année, le Conseil d'administration a vécu une année stable au sein du Conseil et une année de transition dans le cadre des activités fiduciaires.

Notre société, forte de 21 ans d'existence, a vécu une année de réorganisation au sein des activités et du personnel. Suite au départ de Mme Moiteiro, une nouvelle collaboratrice qui partage ses activités professionnelles entre la CNAV et notre fiduciaire a souhaité s'engager en 2020. Actuellement, la fiduciaire a retrouvé son rythme de croisière après le départ de la clientèle qui était arrivée avec Mme Moiteiro et qui est repartie avec. Pour rappel, le capital-actions est exclusivement en main de la CNAV suite au retrait des deux autres associations, à savoir Prolait et l'ANAPI.

Au niveau financier, le chiffre d'affaires de l'entreprise s'est approché des CHF 600'000.-, ce qui est, bien entendu, en dessous de l'année passée mais qui permet d'assurer la prise en charges des frais de fonctionnement. Un magnifique résultat qui permet d'assurer la pérennisation de notre entreprise après plus de 20 ans d'activité. Une année 2020 intense et sous le signe des difficultés de contact direct en lien avec la pandémie, mais dont le Conseil d'administration a pris note et remercie l'engagement des collaborateurs.

Le défi du Conseil d'administration est dans la préparation des départs prévus prochainement de deux collaborateurs qui atteindront le droit à la retraite. Les deux prochaines années seront donc marquées par un renouvellement presque total du personnel.

Pour conclure, je remercie notre actionnaire pour sa confiance, les collaborateurs de Cofida SA pour leur engagement et je profite aussi de remercier mes collègues du Conseil d'administration pour leur présence et leur contribution au développement de notre fiduciaire.

Les types et le nombre de comptabilités agricoles traitées par la fiduciaire sont les suivants :

Types et nombre de comptabilités agricoles	2000	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Agro-Twin	30	220	218	210	191	161	158
Fisca-Light	34	47	39	38	36	34	36
Win-Biz + A.T Win	---	92	104	116	149	169	198
Manuelle	70	56	52	47	45	47	33
Autres	---	6	12	18	26	15	17
Total	284	421	425	429	447	426	442

Déclarations d'impôts	278	867	895	913	971	1010	1100
Défense de dossiers	239	57	39	61	56	56	40

2.1.2.2 Interprofession vitivinicole neuchâteloise (IVN)

Pour le traitement des questions viticoles, la CNAV s'appuie sur la structure de l'IVN. La présidence de l'IVN étant assumée par le directeur de la CNAV, la concordance entre les positions de la CNAV et l'IVN est pour ainsi dire garantie. Par ailleurs, l'Interprofession est nouvellement reconnue comme organe consultatif officiel de l'Etat de Neuchâtel en matière vitivinicole.

Les membres de l'IVN sont : la Fédération neuchâteloise des vigneron (FNV), la Compagnie des propriétaires-encaveurs neuchâtelois (CPEN), l'Association neuchâteloise des vigneron-encaveurs (ANVEI) et l'Entente des caves coopératives neuchâtelaises.

En 2020, l'IVN s'est réunie à 5 reprises dont deux pour le comité. En bref, voici les principales thématiques abordées :

- Stocks au 31.12.2020 (voir ci-après)
- Règlement RELPagr
- Décisions pour la vendange 2020 :
 - Quotas de production AOC à 800 g/m² avec une application de marge de tolérance pour les cépages rouges et les spécialités blanches.
 - Quotas de production AOC à 900 g/m² avec une application de marge de tolérance pour les Chasselas, Riesling-Sylvaner, Doral et Charmont.
 - Maintien du prix indicatif à CHF 5.20/kg au degré moyen pour les Pinot noir, Gamaret, Garanoir et spécialités AOC.
 - Maintien du prix indicatif à CHF 3.40/kg au degré moyen pour le Chasselas et le Riesling-Sylvaner AOC.
- Situation de la COVID-19 enquête et état des lieux
- Groupe de travail sur la refonte de l'échelle de paiement

Stocks et consommations au 31 décembre 2020

Catégories	2000	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Rouges + rosés								
Stocks 01.01.	20'631	17'276	19'585	21'715	26'008	24'809	27'970	28'363
Récolte	13'966	17'345	15'839	20'642	16'405	19'984	17'855	13'206
Disponibilités	34'597	34'621	35'424	42'357	42'413	44'793	45'825	41'568
Stocks 31.12.	20'200	19'585	21'715	26'008	24'809	27'970	28'363	27'133
Consommation	14'397	15'036	13'709	16'349	17'604	16'823	17'463	14'435
Mois	16.84	15.63	19.01	19.09	16.91	20.0	19.5	22.6

Blancs + autres								
Stocks 01.01.	32'430	13'150	14'047	14'952	16'724	14'193	16'217	16'399
Récolte	20'972	12'157	12'959	15'531	12'349	15'377	13'856	10'965
Disponibilités	53'402	25'307	27'006	30'483	29'073	29'570	30'073	27'365
Stocks 31.12.	31'519	14'047	14'952	16'724	14'193	16'217	16'399	16'024
Consommation	21'883	11'260	12'054	14'966	14'880	13'353	13'673	11'340
Mois	17.28	14.97	14.88	14.15	11.45	14.6	14.4	17.0
Consommation totale	36'279	26'296	25'763	30'642	32'484	30'176	31'136	25'775

Source : Service de la Consommation et des affaires vétérinaires (SCAV)

Les stocks au 31 décembre 2020 totalisaient 4.47 millions de litres. On observe une légère augmentation par rapport à 2019, en tenant compte d'une faible récolte de Pinot noir et de Chasselas. La consommation de blanc se contracte tout comme le rouge et le rosé ceci en lien avec une année 2020 estampillée par la fermeture des restaurants durant plusieurs mois en lien avec la COVID-19. Globalement, la consommation totale s'établit à 25'775 hl ce qui démontre une baisse de 8% par rapport à la moyenne décennale.

Sélection des vins de Neuchâtel 2019

Sous l'égide de l'IVN, l'organisation de cette édition 2020 de la sélection des vins de Neuchâtel a été gérée par M. Yann Huguelit, Mme Laetitia Balossi (CNAV), M. Yves Dothaux (Station viticole cantonale).

La Sélection cantonale a dû être reportée et s'est déroulée les 30 juin, 1^{er} et 2 juillet 2020 au Mycorama à Cernier. Elle valait pour le Prix «Ambassadeur», le Prix «Excellence», les sélections d'Or (>90 pts). Quant à la Gerle d'Or elle a dû être annulée en raison de la situation sanitaire.

En chiffres, 35 encavages ont présenté 283 vins, soit 64 Chasselas, 39 Œil-de-Perdrix et 8 Perdrix Blanche, 33 Pinot Noir classiques et 40 Pinot Noir élevés en barrique, 30 Chardonnay, 21 Pinot gris, 13 Autres cépages et assemblages blancs, 22 Autres cépages et assemblages rouges, 5 vins mousseux et 8 vins liquoreux.

L'attribution des sélections fut la suivante :

Prix «Ambassadeur» 2020 (attribué à l'encavage ayant obtenu la meilleure moyenne pour tous ses vins présentés) : Alain Gerber, Hauterive.

Le prix «Excellence» a, lui, été attribué aux encavages qui ont obtenu le plus haut pointage sur les différentes catégories.

Prix « Excellence » Non Filtré

Caves de Chambleau, Louis-Philippe Burgat à Colombier, Non Filtré 2019, Neuchâtel AOC

Prix « Excellence » Chasselas

Caves du Château d'Auvernier, Thierry Grosjean à Auvernier, Chasselas 2019, Neuchâtel AOC

Prix « Excellence » Œil-de-Perdrix

Engel Vins, Dimitri Engel à Saint-Blaise, Œil de Perdrix 2019, Neuchâtel AOC

Prix « Excellence » Pinot Noir

Sandoz & Cie Vins, Roger et Patrick Sandoz à Neuchâtel, Pinot Noir 2018, Neuchâtel AOC

Prix « Excellence » Pinot Noir Barrique

Caves du Château d'Auvernier, Thierry Grosjean à Auvernier, Les Grand'Vignes, Pinot Noir Barrique 2016, Neuchâtel AOC

Prix « Excellence » Chardonnay

Cave des Lauriers, Jungo et Fellmann à Cressier, Chardonnay 2019, Neuchâtel AOC

Prix « Excellence » Chardonnay barrique

Alain Gerber à Hauterive, "Expression" Chardonnay barrique 2018, Neuchâtel AOC

Prix « Excellence » Pinot Gris

Caves du Château d'Auvernier, Thierry Grosjean à Auvernier, Pinot Gris 2019 (Tradition), Neuchâtel AOC

Prix « Excellence » Spécialités blanches

Domaine Christalain, Christian et Alain Kuffer à Boudry, Sauvignon Blanc 2019, Neuchâtel AOC

Prix « Excellence » Spécialités rouges

Caves de Chambleau, Louis-Philippe Burgat à Colombier, Métissage, Assemblages de cépages rouges 2018, Neuchâtel AOC

Prix « Excellence » Vin doux

Domaine de la Maison Carrée, J-D. et Alexandre Perrochet à Auvernier, Blanc flétri, Assemblage de cépages blancs 2017, Neuchâtel AOC.

Prix « Excellence » Vin Mousseux

Domaine Bouvet-Jabloir, Dimitri et Alexandre Collomb à Auvernier, Mousseux Rosé Brut - Collection Signature, Neuchâtel AOC.

Sélections d'Or Neuchâtel

Encavage	Dénomination du vin
Cave des Coteaux – Boudry	Oeil de Diable, Oeil de Perdrix 2019, Neuchâtel AOC
Les Caves de la Béroche - Saint-Aubin	Non Filtré 2019, Neuchâtel AOC
	Blanc Béroche, Chasselas 2019, Neuchâtel AOC
	Pinot Gris 2019, Domaine des Coccinelles, Neuchâtel AOC
Cave des Lauriers, Jungo et Fellmann - Cressier	Oeil de Perdrix 2019, Neuchâtel AOC
	Non Filtré 2019, Neuchâtel AOC
	Le Charmeur, Chasselas 2019, Neuchâtel AOC
Caves Châtenay-Bouvier SA - Boudry	Oeil de Perdrix Vaumarcus 2019, Neuchâtel AOC
Domaine de la Maison Carrée, Jean-Denis et Alexandre Perrochet - Auvernier	Chardonnay 2018, Neuchâtel AOC
	Pinot Noir Hauterive 2018, Neuchâtel AOC
	Pinot Noir Auvernier 2018, Neuchâtel AOC
Alain Gerber – Hauterive	Champréveyres, Chasselas 2019, Neuchâtel AOC
	Pinot Gris 2019, Neuchâtel AOC
	Prélude 2018, Neuchâtel AOC
	Oeil de Perdrix 2019, Neuchâtel AOC
	Pinot Noir 2018, Neuchâtel AOC
Les Caves du Prieuré de Cormondrèche – Cormondrèche	Chardonnay barrique 2018, Neuchâtel AOC
	Magie Noire, assemblage de cépages rouges 2018, Neuchâtel AOC

Lavanchy Vins, Florian Billod - Neuchâtel	Champréveyres, Chasselas 2019, Neuchâtel AOC
	Oeil de Perdrix 2019, Neuchâtel AOC
	Désir Noir, assemblage de cépages rouges 2018, Neuchâtel AOC
Domaine Angelrath - Le Landeron	Larmes de Garanoir 2017, Neuchâtel AOC
Caves du Château d'Auvernier - Auvernier	Neuchâtel blanc, Chasselas 2019, Neuchâtel AOC
	Chardonnay barrique 2018, Neuchâtel AOC
	Oeil de Perdrix 2019, Neuchâtel AOC
	Pinot Noir Elevé sous bois 2018, Neuchâtel AOC
	Cuvée Carlos Grosjean, Pinot Noir 2017, Neuchâtel AOC
Caves de la Ville - Neuchâtel	Pinot Gris sec 2019, Neuchâtel AOC
	Perdrix Blanche 2019, Neuchâtel AOC
Caves de Chambleau, Louis-Philippe Burgat – Colombier	Chasselas 2019, Neuchâtel AOC
	Blanche Loye, Chasselas 2018, Neuchâtel AOC
	Pur Sang, Pinot Noir 2017, Neuchâtel AOC
Nicolet Vins, Domaine des Balises - Bevaix	Pinot Noir 2019, Neuchâtel AOC
	Pinot Noir 2018, Neuchâtel AOC
	Excellence, Pinot Noir 2018, Neuchâtel AOC
Domaine Saint-Sébastien, Jean-Pierre Kuntzer - Saint-Blaise	Neuchâtel Demeter, Chasselas 2019, Neuchâtel AOC
	Oeil de Perdrix 2019, Neuchâtel AOC
	Chardonnay Réserve Demeter 2018, Neuchâtel AOC
Vaudijon - Colombier	Pinot Noir 2017, Neuchâtel AOC
Domaine Bouvet – Jabloir, Dimitri et Alexandre Collomb – Auvernier	Gamaret-Pinot Noir 2018 - Collection Signature, Neuchâtel AOC
Encavage de Troirs-Rods - Boudry	La Baconnière, assemblage de cépages rouges 2018, Neuchâtel AOC
Station viticole cantonale - Auvernier	Non Filtré 2019, Neuchâtel AOC
	La Perrière Chardonnay élevé en barrique 2018, Neuchâtel AOC
	Oeil de Perdrix 2019, Neuchâtel AOC
Domaine Hôpital Pourtalès – Cressier	Chasselas Non Filtré 2019, Neuchâtel AOC
	Pinot Noir 2018, Neuchâtel AOC
	Pinot Noir barrique 2017, Neuchâtel AOC
Sandoz et Cie Vins – Neuchâtel	Chasselas Non Filtré 2019, Neuchâtel AOC
	Oeil de Perdrix 2019, Neuchâtel AOC

2.1.2.3 Commission AOC

En 2020, deux séances de dégustation, organisées par M. Patrick Vaudroz en collaboration avec Mme Laetitia Balossi, ont eu lieu dans la salle de la Station viticole à Auvernier (9 juillet et 11 novembre 2020). La Commission s'est ensuite réunie en séance plénière en ligne, sous la présidence de M. Patrick Vaudroz, le 16 décembre 2020 pour faire le bilan de l'exercice 2020.

Bilan des dégustations AOC de 2016 à 2020 :

Considérants	2016	2017	2018	2019	2020
Encavages avec prélèvements	27	33	21	26	34
Commerces et manifestations avec prélèvements	-	1	3	0	0
Nombre de dégustations	2	2	2	2	2
Chasselas prélevés	21	25	20	18	23
Œil-de-Perdrix prélevés	22	28	20	23	27
Pinots noirs prélevés	23	25	20	19	29
Spécialités prélevées	8	14	5	10	7
Total vins prélevés et dégustés	74	92	65	70	86
Vins admis	68	86	61	59	80
Vins admis avec réserves	5	4	3	8	6
Vins refusés	1	2	1	3	0
Part de vins refusés	1%	2.33%	1.5%	4.28%	0%
Encavage soumis à l'agrément	-	1	-	-	-
Encavage sous séquestre	-	-	-	-	-

2.1.2.4 Association PI Région 3 Lacs

L'Association PI Région 3 Lacs est une association professionnelle qui regroupe les viticulteurs de la région des Trois Lacs (NE, BE francophone, Vully FR et VD) appliquant le mode de production PER. C'est une section de Vitiswiss qui est compétente pour délivrer les certificats aux vigneronns qui souhaitent faire plus que les PER, ainsi que le label Vinatura aux encaveurs intéressés. Ce label Vinatura permet d'identifier les vins issus de production intégrée jusqu'au consommateur, et ce selon un concept de développement durable. M. Boris Keller de Vaumarcus est président de l'association régionale et également de Vitiswiss. Le conseil technique est assuré par MM. Johannes Rösti et Aurèle Jobin de la Station viticole cantonale. Par convention, la CNAV est mandatée pour la tenue du secrétariat et de la comptabilité. L'effectif de l'organisation en 2020 est de 75 membres : 46 sur Neuchâtel, 15 sur Vaud, 11 sur Fribourg et 3 sur Berne.

Depuis 2020, les contrôles viticoles (PER, certificat Vitiswiss) sont gérés et effectués de manière indépendante par l'ANAPI qui est accréditée selon la norme ISO 17020 appliquée aux organismes de contrôle et d'inspection. Les statiques de contrôles viticoles sont présentées au point 2.1.2.5.

En 2020, le comité PI Région 3 Lacs est constitué des personnes suivantes : MM. Boris Keller, Olivier Brunner, Claude Auberson, Claude Besson et Yann Vanvlaenderen.

2.1.2.5 ANAPI

Accréditation

L'Association neuchâteloise des agriculteurs en production intégrée, s'est réunie en 2002 avec les Organisations cantonales de contrôle (OCC) des autres cantons romands (Vaud, Genève, Jura et Valais) sous la bannière de l'Organisme Intercantonal de Certification (OIC) à Lausanne.

Cette collaboration a donné naissance à la Commission Technique des Contrôles (CTC) au sein de l'OIC et cette dernière a obtenu l'accréditation à la norme ISO 17020. Ultérieurement, le groupe s'est élargi aux organisations OLK sises dans le Haut-Valais et Agrispea SA du Tessin.

Pour diverses raisons, les OCC ont décidé en 2012 de revoir leur fonctionnement et de devenir maître de leur accréditation, en donnant naissance à la Fédération des Organisations de Contrôles Agricoles et Alimentaires (FOCAA) qui obtient une accréditation selon la norme ISO 17020 temporaire jusqu'en 2016. À partir du 1^{er} août 2016, l'ANAPI est accréditée individuellement et la FOCAA reste un organe de soutien et de concertation des différentes OCC pour toutes les tâches qui touchent à l'accréditation.

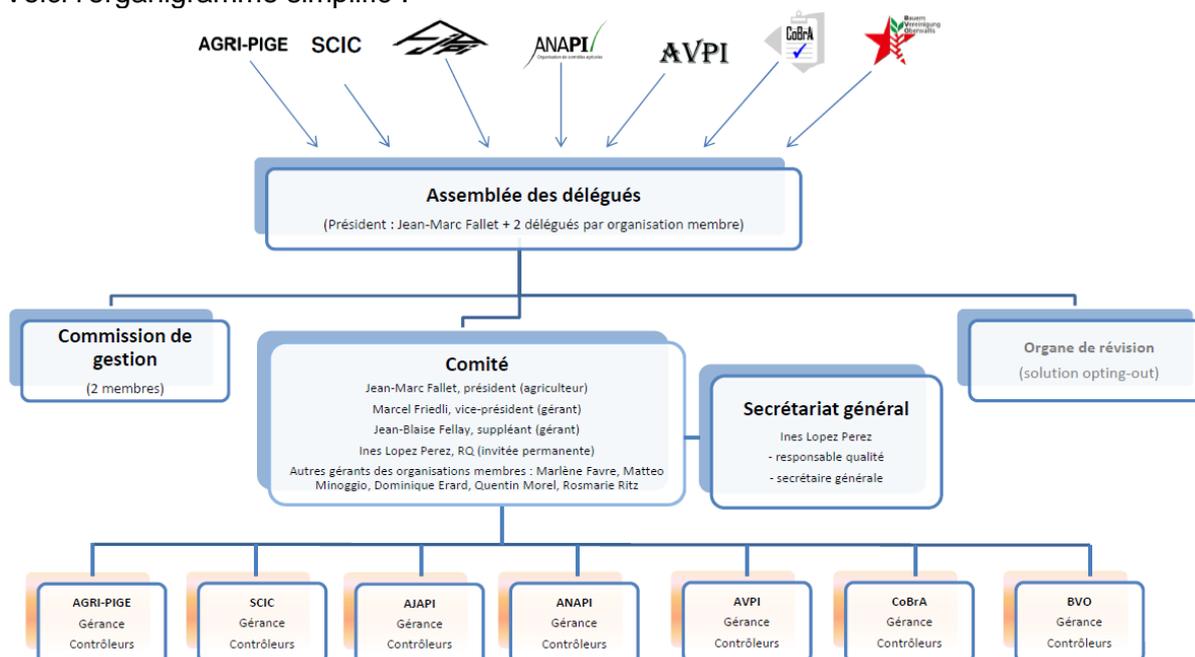
Les buts de la FOCAA sont :

- Harmoniser les procédures et les documents de ses membres en ce qui concerne les différents contrôles relevant du droit public ou privé effectués dans les secteurs susmentionnés et qui sont soumis à l'accréditation ;
- Offrir des prestations de Responsable Qualité au profit de ses membres ;
- Offrir une plateforme d'échange d'expériences.

La FOCAA est constituée de sept membres (Organisations cantonales de contrôle, OCC) qui sont :

- L'Association genevoise des paysans et paysannes pratiquant la production intégrée, Satigny (AGRI-PIGE) ;
- L'Association jurassienne des agriculteurs en production intégrée, Courtételle (AJAPI) ;
- L'Association neuchâteloise des agriculteurs en production intégrée, Cernier (ANAPI) ;
- L'Association valaisanne pour la production intégrée, Conthey (AVPI) ;
- L'Association vaudoise de contrôle des branches agricoles, Lausanne (CoBrA) ;
- Bauern Vereinigung Oberwallis, Visp (BVO) ;
- Servizio Cantonale d'ispezione e Controllo, Bellinzona (SCIC)

Voici l'organigramme simplifié :



Coordination des contrôles

Sous la présidence de Mme Corinne Bourquin (adjointe du Vétérinaire cantonal), le groupe de coordination des contrôles se réunit deux fois par an. MM. Patrick Vaudroz (Sagr) et Quentin Morel sont également membres. Sa tâche vise à éviter des doublons, dans la mesure du possible, et à cibler une partie des contrôles selon le risque, conformément à l'ordonnance sur la coordination des contrôles (OCCEA). En 2020, le groupe de coordination s'est exceptionnellement réuni une seule fois au mois de novembre, en raison de la situation sanitaire.

Commission OPAN

Sous l'impulsion de la CNAV, une commission cantonale a été créée pour régler les cas de non-conformité de l'OPAN (ordonnance sur la protection des animaux) en lien avec la fin de la période transitoire au 1^{er} septembre 2013. Elle est présidée par l'adjointe du Vétérinaire cantonal, Mme Corinne Bourquin, et est formée de deux personnes de la CNAV (MM. Christophe Barras et Yann Huguelit), deux personnes du Sagr (MM. Patrick Vaudroz et Pierre Voirol) et M. Quentin Morel de l'ANAPI. En 2020, cette séance n'a malheureusement pas eu lieu en raison de la situation sanitaire.

Comité – Commission de contrôle – Assemblée générale

Le comité s'est réuni à deux reprises, respectivement le 3 mars et 16 septembre. La Commission de contrôle s'est réunie deux fois (mai et octobre) pour traiter des dossiers présentant des non-conformités.

En raison de la crise sanitaire due à la COVID-19, l'assemblée générale a été annulée et organisée par correspondance en date du 10 août 2020. Les comptes 2019 et le budget 2020 ont été adoptés et le renouvellement du comité approuvé.

Malgré le report d'une partie des contrôles du premier semestre au deuxième semestre, les échéances ont pu être respectées et l'ensemble des contrôles effectué. La campagne de contrôles 2020 a également été marquée par la mise en route de la saisie électronique des contrôles via tablettes. Certains contrôles se font toutefois encore sur papier (OPAN et certains labels).

Statistiques 2020 des contrôles agricoles :

Type d'exploitations et contrôles	2017	2018	2019	2020
Nbre d'exploitations inscrites PER	597	589	567	565
Nbre de contrôles PER sur le terrain	154	165	158	165
Part	26%	28%	28%	29%
Exploitations non conformes PER	29	46	32	12
Part	8%	28%	20%	7%
Nbre d'exploitations inscrites SST/SRPA	543	510	512	510
Part des exploitations PER	91%	87%	90%	90%
Nbre d'expl. contrôlées SST/SRPA	144	131	156	173
Part	27%	26%	30%	34%
Exploitations non conformes SST/SRPA	17	14	21	20
Part	12%	11%	13%	12%
Nbre de contrôles AO	129	133	232	191
Nbre de contrôles IP-Suisse base	52	50	88	109
Nbre de contrôles IP-Suisse céréales	26	14	8	31
Nbre de contrôles IP-Suisse viande	42	68	70	124
Nbre de contrôles IP-Suisse lait des prés	11	1	4	7
Nbre de contrôles IP-Suisse biodiversité	31	24	65	77

Type d'exploitations et contrôles	2017	2018	2019	2020
Nbre de contrôles IP-Suisse lait Migros	0	0	45	80
AOP Gruyère	35	51	26	50
Montagne et alpage	8	34	18	4
Autres (IGP / FM / 62 a)	4	6	12	9
Nbre de contrôles Suisse-Garantie	45	18	28	151
Nbre de contrôles AQ-Viande suisse	47	47	81	62
Nbre de contrôles "données de structures" (exploitations PER + Bio)	188	175	189	168

Statistiques 2020 des contrôles viticoles :

Considérants	2017	2018	2019	2020
Contrôles PER effectués	30	29	26	23
Dont contrôles sur NE	18	15	13 (27%)	14 (30%)
Nbre d'expl. NE inscrites PER			52	46
Avertissements / réductions paiements directs / renoncements	3	0	5	0
Certificats Vitiswiss décernés	17	14	14	14
Refus du certificat Vitiswiss	0	0	0	0

En plus des membres PI Région 3 Lacs, l'ANAPI contrôle par mandat quelques exploitations non-membres, ainsi que, en sous-traitance de l'AFAPI, la partie viticole d'exploitations mixtes (agricole-viticole) fribourgeoises.

2.1.2.6 Marché de bétail

Durant l'année 2020, seuls 21 marchés de bétail surveillés ont pu être organisés à l'Anim'Halle aux Ponts-de-Martel. En effet, 3 marchés ont dû être annulés en raison des premières mesures liées à la COVID-19 entre mi-mars et fin avril 2020. Quelque 2'535 bêtes (-417) ont été commercialisées sur le marché de bétail des Ponts-de-Martel.

La fréquentation moyenne des marchés de bétail des Ponts-de-Martel a été d'env. 121 bêtes (-2). Notons que 4 marchés ont eu plus de 150 bêtes (150, 154, 155 et 199). 7 marchés ont eu un apport de moins de 100 bêtes (79, 82, 89, 93, 94, 96, 98). La fréquentation neuchâteloise au marché de Provence était de 142 (-32, deux marchés annulés en raison de la COVID-19).

La qualité du bétail commercialisé en 2020 : 113 bêtes classifiées en "C" (-54) et 637 en "X" (-120), et seule 1 bête était hors taxe.

Au niveau des prix, nous relevons que la surenchère moyenne s'est élevée pour les 21 marchés des Ponts-de-Martel à CHF 230.95/bête. Ceci représente une surenchère totale de CHF 585'508.-. La valeur bouchère nette des bêtes est plus haute que l'an passé avec une moyenne de CHF 2'440.05 (+ CHF 281.30).

Statistiques des marchés surveillés des Ponts-de-Martel :

Considérants	2016	2017	2018	2019	2020
Nbre bêtes vendues	3'514	3'539	3'251	2'949	2'535
"Usage personnel"	11	7	5	3	2
Nbre bêtes totales	3'525	3'546	3'256	2'952	2'537
Valeur totale des ventes en millions	7.7	8	6.9	6.4	6.1
Nbre détenteurs	293	282	257	239	220
Enchère moy. par bête	CHF 202.65	CHF 193.85	CHF 161.08	CHF 140.25	CHF 230.95
Subvention allouée en CHF	175'000.-	155'000.-	140'000.-	110'000.-	110'000.-
Bêtes avec subvention	3'116	3'148	2'870	2'573	2'238

L'attribution des primes de l'Etat de Neuchâtel

Dans l'ensemble, 2'238 bêtes (-299) vont finalement toucher des primes en 2020. Ce nombre comprend également les 2 bêtes en "usage personnel" ainsi que celles amenées sur les marchés de Provence par les agriculteurs neuchâtelois. À noter que 439 animaux ont été commercialisés sans toucher de primes, ce qui représente 16.4% des bêtes ayant fréquenté les marchés de bétail en 2020.

Le montant total affecté aux frais de déplacement (CHF 30.-) se monte en 2020 à CHF 39'060.-. L'attribution de cette prime se fait à raison de deux bêtes maximum par marché et par agriculteur.

Le personnel

Afin d'assurer une organisation optimale des marchés des Ponts-de-Martel, le personnel a été le suivant pour 2020 :

Gérance, secrétariat, convocations	Mme Justine Derendinger jusqu'au 30.04.2020 M. Steven Siegenthaler dès le 01.05.2020
Suppléante	Mmes Elvina Huguenin et Christelle Oppliger
Enregistrement des données	Mme Anne-Pauline Montandon
Contrôles d'entrées	Mme Elvina Huguenin
Pesage	M. Christophe Perrin
Taxation	2 experts de Proviande
Vente	MM. Tony Wieland et Philippe Jacot
Buvette	Mme Aurélie Perrin

CH – Assurance bétail de boucherie

L'assurance couvre les frais liés aux bêtes déclarées impropres à la consommation ou atteintes par la cysticerose (défauts cachés). La prime par gros bovin s'est montée à CHF 13.- et pour le jeune bétail, à CHF 5.-.

Communauté d'intérêt des marchés publics (CIMP)

La CNAV est membre de la Communauté d'intérêt des marchés surveillés (CIMP). Le siège de la CIMP est à Brugg auprès de l'Union suisse des paysans qui tient son secrétariat.

La CIMP est membre de Proviande et détient un siège non permanent au comité de celle-ci. Elle maintient des contacts réguliers avec les autorités et en particulier avec les marchands et les abattoirs qui sont les premiers clients des marchés. Elle est également membre de l'Association des producteurs de bétail bovin.

2.1.2.7 Anim'Halle

La halle agricole des Ponts-de-Martel construite en 1998 donne toujours entière satisfaction à ses membres. Toutefois, pour la première fois de son histoire, la bonne marche de la halle a été grandement perturbée par les mesures liées à la COVID-19. En effet, trois marchés de bétail ont dû être annulés au printemps 2020 et la buvette est restée fermée une grande partie de l'année. De même, les locations de la buvette et de la halle ont drastiquement diminué dès le mois de mars jusqu'en fin d'année.

Les marchés de bétail et les ventes à la buvette demeurent les principales sources de chiffre d'affaires avec CHF 20'643.- (47%), respectivement CHF 12'608.- (29%). Le reste est essentiellement issu des locations. Le chiffre d'affaire est toutefois en baisse de 36% par rapport à 2019, ce qui s'est répercuté sur le résultat d'exploitation qui se solde sur un déficit de CHF 2'617.15. D'autre part, d'importantes modifications des installations ont été réalisées à l'été 2020. Il est désormais aisé de passer des animaux de stabulation libre sans les tenir au licol et sans risque grâce aux aménagements effectués, à savoir box d'attente et couloirs d'amenée à la pesée, à la taxation et à la vente, ainsi qu'au chargement. Le fonds en béton a également été traité afin de réduire le risque de glissades et de blessures pour les animaux. La somme de l'investissement se monte à un peu plus de CHF 64'000.-. Cet investissement a permis de moderniser les installations afin de répondre à l'évolution des besoins des agriculteurs amenant leurs bêtes aux marchés de bétail et de pérenniser ces derniers.

2.1.2.8 Abattoir régional des Ponts-de-Martel

L'année 2020 correspond au 6^{ème} exercice depuis la réfection de l'abattoir. Le tonnage abattu est en augmentation de 46 tonnes avec une légère augmentation des porcs, une diminution des ovins/caprins et une nette augmentation des bovins. Grâce à l'augmentation du tonnage et des tarifs de 5cts/kg, ainsi qu'à la meilleure gestion du personnel, les comptes sont très bons et ont permis d'honorer les obligations de remboursement, d'effectuer les amortissements adéquats et de constituer des liquidités.

L'abattoir reste sous une pression permanente des instances étatiques concernant la protection des animaux et l'hygiène d'abattage. De nouveaux contrôles ont eu lieu au mois de septembre 2020, desquels sont ressortis des manquements, mais aussi une nette amélioration du point de vue de la protection des animaux. Des mesures ont été prises par le comité et la gérance déjà en fin d'année 2020 et se poursuivront en 2021. En outre, l'abattoir a sollicité la CNAV afin d'obtenir un soutien administratif. Ce mandat a débuté au mois de juin 2020. Le SCAV a également augmenté ses effectifs au sein de l'abattoir afin de permettre un meilleur suivi des processus d'abattage et du personnel.

Au vu de l'évolution positive des tonnages réalisés ces dernières années, il est évident qu'une infrastructure de ce type est d'une importance capitale pour la région. Le comité et la gérance en sont conscients et mettent tout en œuvre dans le but de maintenir à long terme les capacités d'abattage dans le canton.

Chiffres-clés 2017 à 2020 :

Considérants	2017	2018	2019	2020
Abattages en t Poids mort	1'094	1'119	1'106	1'152
Abattages en nombre têtes	10'729	11'240	11'091	11'153
Porcs	9'203	9'695	9'360	9'423
Gros bovins, équidés	834	800	846	967
Veaux	144	159	139	209
Ovins, caprins. gibier	548	586	746	554
Chiffre d'affaires	CHF 831'102.-	CHF 917'644.-	CHF 844'275.-	CHF 909'974.-
Amortissements	CHF 140'800.-	CHF 137'250.-	CHF 62'400.-	CHF 193'198.-
Bénéfice / Pertes	CHF 545.-	CHF 225.-	CHF 110.-	CHF 1'200.-

Membres du comité de la société coopérative de l'abattoir régional des Ponts-de-Martel : MM. Marc Frutschi (président), Stéphane Rosselet (vice-président), Armin Eigenmann (secrétaire), Olivier Montandon, Didier Barth et Pascal Truong (membres).

Invités : MM. Manuel Matter (responsable d'exploitation), Alexandre Sahli (comptable) et Steven Siegenthaler (CNAV)

Nombre de coopérateurs : 481 membres, dont 96 personnes morales ou membres collectifs.

2.1.2.9 Agriviva Neuchâtel

Au cours de la saison écoulée, près de 1'360 jeunes ont passé une partie de leur temps libre en faisant un stage à la ferme et, selon leurs évaluations, la grande majorité d'entre eux ont été très satisfaits.

C'est l'occasion de faire des rencontres enrichissantes toutes générations confondues, mentalités et cultures différentes. Cet échange est bénéfique à tous.

Une partie des jeunes nous ont confié qu'ils garderaient contact avec leur famille d'accueil et qu'ils seraient prêts à renouveler l'expérience les années prochaines.

Durant l'année 2020, l'antenne neuchâteloise d'Agriviva a placé 19 jeunes dans les familles du canton, ce qui représente 398 jours de travail.

Nous pouvons faire état des chiffres suivants de 2018 à 2020 :

Considérants	2018	2019	2020
Familles neuchâteloises receveuses	8	9	4
Jeunes placés de l'extérieur	39	20	19
Origine suisse alémanique	26	17	11
Origine suisse romande	7	1	3
Origine suisse italienne	3	1	1
Origine étrangère	3	1	4
Nombre de jours de travail	567	385	398
Jeunes neuchâtelois placés au Canton NE	6	1	0
Nombre de jours de travail	145	5	0
Total placements au Canton NE	45	21	19
Total nombre de jours de travail	712	390	398
Jeunes neuchâtelois placés à l'extérieur	9	10	7
En suisse alémanique	4	6	5
En suisse romande	5	4	2
En suisse italienne	0	0	0
À l'étranger	0	0	0
Nombre de jours de travail	206	171	142

Nous constatons que le nombre total de placements est stable par rapport à l'année passée. Le nombre de familles s'élève à 4, ce chiffre a fortement diminué par rapport à 2019. La situation sanitaire exceptionnelle de cette année a retenu plusieurs de nos familles à accueillir des jeunes. Il y a également des stages qui se sont annulés suite à cela.

La grande majorité de nos familles a été visitée durant les années précédentes. Aucune famille a été rencontrée en 2020.

L'objectif pour les années à venir est donc de trouver de nouvelles familles ainsi que de garder les familles actuelles.

Pour conclure, nous tenons à exprimer nos vifs remerciements aux familles neuchâteloises qui donnent l'opportunité aux volontaires de découvrir le monde agricole, ainsi qu'à l'Etat de Neuchâtel pour le soutien apporté.

2.1.2.10 Communications de base

En 2020, les manifestations neuchâteloises prévues dans la campagne "*Proche de vous, les paysans suisses*" ont été annulées compte tenu du contexte sanitaire en lien avec la COVID-19.

2.2 Secteur conseil & formation

2.2.1 Formation

2.2.1.1 Groupes de vulgarisation

Avec 14 groupes de vulgarisation répartis sur l'ensemble du territoire du canton de Neuchâtel, le secteur conseil & formation, par ses conseillers, dispense une séance par groupe durant la période hivernale. Ces contacts sont une occasion d'échanger sur l'actualité technique. Cette formule gratuite de formation continue permet également d'effectuer une rotation des conseillers agricoles au sein des groupes régionaux de vulgarisation. Malheureusement, cette formule n'a pas été possible cette année et nous avons dû renoncer compte tenu du contexte sanitaire.

2.2.1.2 Formation continue agricole neuchâteloise

La formation continue relève des tâches auprès des conseillers et en relation avec d'autres institutions. Compte tenu du contexte sanitaire, nous avons dû hélas annuler les cours prévus en présentiel. Seul le cours obligatoire "Introduction à l'agriculture biologique" a été dispensé en visioconférence.

2.2.1.3 Groupes AGRIDEA

L'échange professionnel, qui se déroule au sein de ces groupes, permet de créer de l'émulation autour de thèmes d'actualité. Il en découle généralement la naissance de fiches techniques et de cours destinés aux agriculteurs, la mise en place de nouvelles techniques de production et l'échange d'informations.

Le secteur conseil & formation de la CNAV participe aux groupes suivants :

- | | |
|--|---------------------|
| • Production animale | Steven Siegenthaler |
| • Agriculture biologique | Denis Sauthier |
| • Gestion | Jonathan Amstutz |
| • Groupe nature et agriculture de montagne | Denis Sauthier |
| • Diversification | Melinda Oppliger |
| • Constructions rurales | Aloïs Cachelin |
| • Association pour le développement des cultures fourragères | Melinda Oppliger |
| • Groupe intercantonal machines | Cyril Perrenoud |
| • Forum Vulg | Cyril Perrenoud |

2.2.1.4 Enseignement agricole

Concernant l'activité d'enseignement auprès de l'Ecole des métiers de la terre et de la nature (EMTN), l'année 2019-20 s'est bien déroulée pour les 1^e et 2^e année et deux classes en 3^e année.

Résumé des matières enseignées et dotation horaire :

Qui	Matière	Périodes dispensées	Classe
Jonathan Amstutz	Environnement de travail	62	Agri 3
Steven Siegenthaler	Production animale	82	Agri 3
	Production animale	111	Agri 2
	Production animale	88	Agri 1
Cyril Perrenoud et Emilie Fragnière	Production végétale	86	Agri 3
	Production végétale	107	Agri 2
	Production végétale	70	Agri 1
	Mécanisation	40	Agri 3
	Projets novateurs	42	Agri 3
	Gestion transfrontalière	46	Agri 3
Melinda Oppliger et Emilie Fragnière	Production végétale	60	Agri 3
	Production végétale	18	Agri 1
Marc Kury	Production végétale	100	Agri 3
	Projets novateurs	42	Agri 3
	Environnement de travail	32	Agri 3
	Mécanisation	69	Agri 3
Yann Huguelit	Environnement de travail	40	Agri 3
Aloïs Cachelin	Mécanisation	112	Agri 3
	Mécanisation	15	Agri 1
Armelle von Allmen	Production animale	167	Agri 3
	Environnement de travail	74	Agri 3
Denis Sauthier	Environnement de travail	34	Agri 3
	Production animale	88	Agri 3
	Gestion transfrontalière	46	Agri 3
Total		1'631	

Dans le système de formation pour l'obtention du CFC, il existe un domaine à options en 3^e année. Cette branche est composée de trois cours d'une semaine, à savoir : Bûcheronnage, Gestion transfrontalière et Projets novateurs. Les collaborateurs de la CNAV sont chargés d'organiser les cours Gestion transfrontalière (visites d'exploitations en France voisine) et Projets novateurs (visites d'exploitations suisses qui font preuve d'un dynamisme particulier). Les deux cours sont conclus par une présentation orale publique, ce qui permet aux apprentis d'acquérir des compétences en expression orale, notamment dans un but de promotion de la profession.

De plus, une partie des enseignants participent, avec les experts cantonaux, aux examens de fin de 2^e année (examens partiels), à savoir un examen pratique de production animale et un examen pratique de mécanisation. Au total, pas moins de 200 heures ont été investies pour les examens partiels et pour les examens de CFC dans le cadre de cette année 2020.

Comme chaque année, en 2020 a eu lieu l'enseignement du brevet et de la maîtrise d'agriculteur. Mme Melinda Oppliger, Mme Emilie Fragnière et M. Cyril Perrenoud ont fonctionné comme responsables du module LW02 Production fourragère. Mme Armelle Von Allmen a, quant à elle, repris la responsabilité du module du brevet de paysanne EP 07.

M. Denis Sauthier est chargé de la coordination de l'enseignement des cours spécifiques en agriculture biologique au niveau de la Romandie. Quatre semaines d'enseignement sont dispensées dans les différentes écoles romandes. Durant ces quatre semaines, M. Denis Sauthier a dispensé au total 50 périodes d'enseignement en production animale bio.

2.2.1.5 Cours interentreprises

Dans le cadre de l'ordonnance de formation agricole, les apprentis doivent accomplir huit jours de cours interentreprises afin d'obtenir le CFC, et ce, en plus des cours à l'EMTN et du travail sur l'exploitation formatrice.

La CNAV est chargée de l'organisation de ces cours (quatre jours en 1^{ère} année et quatre jours en 2^{ème} année). Les cours interentreprises sont des cours pratiques lors desquels les élèves peuvent exercer des travaux qu'ils n'effectuent pas nécessairement sur leur exploitation formatrice. De plus, la sécurité est un point important mis en avant par les cours interentreprises.

Moniteurs	Matière	Mois	Année d'apprentissage	Nombre d'élèves
Frédéric Matile Marc Frutschi Armin Eigenmann Cyril Perrenoud	Réglage des machines de fenaison	Septembre (2 jours)	1 ^{ère}	21
Luc Balmer Jérôme Humbert-Droz Cyril Perrenoud Marc Kury	Pulvérisateur	Mai (1 jour)	2 ^{ème}	18
Fabrice Bonjour Michel Etter Cyril Perrenoud	Réglage des machines de grandes cultures	Octobre (1 jour)	2 ^{ème}	18
Marc Frutschi Jérôme Isler Armelle Von Allmen	Hygiène et assurance qualité	Février (1 jour)	1 ^{ère}	21
Tony Vuillomenet Maxime Bonjour Marc Kury	Sécurité sur l'exploitation	Avril (1 jour)	1 ^{ère}	21
Luc Balmer Aloïs Cachelin	La manutention	Avril (1 jour)	2 ^{ème}	18
Steven Siegenthaler	Trafic des animaux	Juin (1 jour)	2 ^{ème}	18

2.2.2 Gestion d'entreprise

Tout au long de l'année 2020 le secteur gestion a traité de nombreuses demandes de conseils. Le secteur gestion dispose de ressources humaines supplémentaires. Il est désormais composé de Mmes Armelle von Allmen, Marie-Ange Guenat et Emilie Fragnière et de MM. Jonathan Amstutz, Cyril Perrenoud et Yann Huguelit. À noter que tous les conseillers se consacrent aux activités de gestion à des taux d'engagement très différents variant d'environ 10% à 100% ceci sans décompter les autres mandats (enseignement, dossier PER, etc.). Bénéficiant désormais d'un bon effectif à disposition, le secteur gestion s'est doté de personnel supplémentaire pour faire face à la croissance des demandes tout en respectant des délais raisonnables.

Les conseillers traitent toutes les demandes d'agriculteurs relatives à la gestion et à la conduite de l'exploitation agricole, mais aussi un certain nombre de requêtes émanant d'institutions publiques, d'entreprises ou de propriétaires privés.

Contrairement aux années 2018 et 2019, l'année 2020 a vu le nombre d'expertises foncières diminuer à 166 unités (- 6.6% par rapport à 2019). Pour rappel, l'introduction du nouveau guide fédéral d'estimation de la valeur de rendement au 1^{er} avril 2018 avait abouti à une augmentation massive et "artificielle" des demandes en 2018 et 2019. En effet, l'arrivée du nouveau guide qui remplace celui datant de 2004 était attendue, d'où le report de nombreuses demandes d'expertise durant les années précédentes. De plus, l'abandon de la réalisation d'expertise par le Service de l'agriculture (notamment lors de projet de construction) et la prudence des instituts bancaires, qui dans leur processus d'octroi de prêt hypothécaire, exigent maintenant systématiquement un rapport d'expertise de charge maximale, expliquent aussi une partie de cette croissance du nombre d'expertise. En 2020, les demandes d'expertise se sont stabilisées avec une légère décroissance qui s'explique par un lent retour à la norme d'avant 2018. Que ce soit pour des reprises d'exploitation, des planifications de financement (augmentation de charge maximale) ou de calcul de fermage, nombreux sont les agriculteurs, les collectivités publiques ou les propriétaires privés qui désiraient bénéficier d'une augmentation de la valeur de rendement respectivement du fermage ou de la charge maximale de leur patrimoine agricole.

Avec une augmentation continue des demandes traitées de 2014 à 2015 et une diminution en 2016 et 2017, le nombre de dossiers traités à la hausse en 2018 et 2019 tend aussi à stabiliser en 2020. (Index 2020 : + 1% / 2014-2020 : + 33%).

Ces mandats peuvent aller de l'expertise des plus grandes exploitations du canton jusqu'à l'expertise d'une seule parcelle. Les expertises foncières et les budgets d'exploitation représentent à eux seuls presque 80% (76.7%) du nombre de dossiers traités.

Mise à part la forte demande pour les expertises foncières, l'année 2020 s'est traduite par une légère augmentation des demandes de budgets d'exploitation par rapport à 2019. Les demandes de budget liées à des reprises d'exploitation et à des achats de terres restent stables et représentent désormais la majorité des budgets d'exploitation établis.

Fort heureusement la pandémie de la COVID-19 n'a pratiquement pas entravé les activités du secteur gestion d'entreprise. Au plus fort de la pandémie les divers rendez-vous ont été différés ou ont été réalisés à distance (par téléphone ou par échanges de courriels).

À noter aussi que la majorité des exploitants ayant planifié un projet de construction pour des raisons de normes de détention ont désormais réalisé leur projet et doivent le rentabiliser d'où le report de nombreux autres projets. Les demandes de rédaction de contrat liées à des collaborations (CE, CE partielle ou association) ont doublées passant de 14 à 29 unités alors que les demandes à l'Aide Suisse à La Montagne (ASM) restent stables.

Au vu de ces chiffres et comparativement au nombre total d'exploitations en recul, on peut dire que l'agriculture / viticulture neuchâteloise reste en constante mutation. On constate que l'évolution des conditions cadres occasionne des restructurations ou des adaptations qui se traduisent souvent par de lourds investissements pour les agriculteurs.

Les investissements, étant liés à des bâtiments de taille toujours plus grande, nécessitent des procédures administratives toujours plus compliquées qui requièrent souvent l'établissement de notices d'impact et d'études d'impact, mandats nécessitant des compétences toujours plus larges.

Nous constatons aussi que les projets pour de nouvelles constructions rurales deviennent toujours plus difficiles à financer, d'où le recours quasi systématique des agriculteurs à des moyens de financement extraordinaires comme l'Aide Suisse à la Montagne.

Prestations réalisées en 2020	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Budget d'exploitation	95	78	82	91	80	86	94
Variante de budget	117	96	101	116	90	107	116
Reprise d'exploitation	16	18	13	17	18	19	25
Expertise foncière (valeur de rendement, vénale et calcul de fermage)	94	105	97	89	138	177	166
Contrat d'association	8	17	8	8	6	6	19
Contrat de communauté (partielle et complète)	8	8	10	2	8	8	10
Expertise valeur parc machines	5	5	9	5	7	7	6
Demande Aide Suisse à La Montagne	18	19	11	12	12	12	13
Etude d'impact	3	1	2	2	3	1	4
Notice d'impact	1	2	0	0	0	1	1
Divers	7	7	8	10	4	19	1
Total dossiers	255	260	240	236	276	336	339

NB : Si le tableau récapitulatif mentionne 339 dossiers (les variantes de budgets ne sont pas additionnées), il faut cependant signaler qu'il ne s'agit pas du nombre total d'agriculteurs demandeurs. En effet, une prestation comprend, la plupart du temps, plusieurs dossiers. Par exemple, une reprise d'exploitation qui nécessite un budget (avec éventuellement plusieurs variantes), un calcul de la valeur de rendement, une convention de reprise, etc.

2.2.3 Production biologique

Le développement de l'agriculture biologique gagne en importance année après année. En 2020, dix exploitations se sont reconverties à l'agriculture et la viticulture biologique. La CNAV propose un conseil de reconversion complet et épaulé les exploitants également pour l'aspect administratif lors du passage à l'agriculture biologique.

Compte tenu du contexte sanitaire, tous les événements Bio Neuchâtel ont dû être annulé.

Le tableau ci-dessous récapitule l'évolution des exploitations bio.

Exploitations biologiques neuchâteloises (avec paiements directs)	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nbre d'exploitations agricoles	57	62	64	66	68	72	83	89
Nbre d'exploitations viticoles	5	6	7	8	12	15	17	21

2.2.4 Production végétale et écologie

2.2.4.1 Prestations écologiques requises (PER)

Nous proposons des prestations de base permettant aux agriculteurs du canton de compléter leurs documents afin que leurs exploitations respectent les conditions PER. La période administrative des dossiers PER s'étend de la fin janvier à la fin mars. Durant les deux dernières semaines d'avril, il est possible d'effectuer les dernières modifications du recensement.

Prestations	2008	2017	2018	2019	2020
Dossiers PER	480	468	497	429	421
Recensements structures	120	371	377	344	409
Plans de fumure	12	30	24	24	27
Analyses de sol	291	239	244	309	265
Contrôles pulvérisateurs	44	42	25	42	36

L'année 2020 a été marquée par la COVID-19, tout comme la seconde moitié de la session des dossiers PER durant laquelle la CNAV a été contrainte de proposer des rendez-vous par téléphone afin d'appliquer les mesures imposées par la Confédération.

Le nombre de dossiers traités par la CNAV présente une diminution de 2% en comparaison à l'année précédente, soit 421 dossiers PER et 409 dossiers de recensements des structures. Ceci s'explique par les exploitations qui se reconvertissent en BIO, les exploitations sans successeur et reprises par des exploitations déjà existantes ou encore la formation de communautés d'exploitation ou d'associations. La CNAV traite environ 50% de la totalité des dossiers PER.

27 plans de fumure, parcelle par parcelle, ont été réalisés en 2020.

La CNAV organise également chaque année une campagne d'analyses de sol. En 2020, 265 échantillons ont été récoltés, acheminés à Gland et analysés par Sol-Conseil.

Pour ce qui est du contrôle des pulvérisateurs, 36 machines ont été contrôlées en 2020. 29 machines, soit le 64% ont obtenu la vignette directement. Ces résultats prouvent l'intérêt d'un contrôle régulier des pulvérisateurs. Les contrôles sont organisés depuis 1994 par la CNAV, en collaboration avec l'Office phytosanitaire et un mécanicien, M. Patrick Zbinden.

2.2.4.2 Ordonnance surfaces de promotion de la biodiversité

L'évolution en chiffres :

Prestations	2016	2017	2018	2019	2020
SPB Qualité 2 (cumul)	1'409 ha	1'647 ha	1'685 ha	1'699 ha	1'745 ha
SPB réseaux (cumul)	4'208 ha	4'471 ha	4'572 ha	4'467 ha	4'500 ha

L'ordonnance sur la qualité écologique, qui comprend le volet qualité et le volet réseau ne cesse de prendre de l'importance pour les agriculteurs de notre canton qui sont de plus en plus nombreux à inscrire des surfaces ou à participer à un réseau écologique. Le secteur conseil & formation de la CNAV participe activement au développement de cette ordonnance, que ce soit pour les expertises et la coordination du volet qualité ou pour le conseil des agriculteurs dans le cadre de la mise en place des réseaux.

2.2.4.3 Volet qualité 2

La majeure partie des surfaces de qualité 2 du canton de Neuchâtel, soit 44% = 770 ha est du pâturage boisé, 24% du pâturage extensif (429 ha) et 22% des prairies extensives (392 ha). Le reste de la surface est divisé en petites surfaces de prairies peu intensives, vergers, surfaces de vigne à biodiversité naturelle, haies avec bande herbeuse et surface à litière. Au niveau cantonal, l'année 2020 a vu une augmentation du nombre de parcelles inscrites pour la qualité écologique, avec 57 nouvelles demandes (contre 79 en 2019), que ce soit en prairies, en pâturages, pour les vergers, les haies ou encore la vigne. Comme la durée des contrats qualité 2 est passée de 6 ans à 8 ans dès 2014, il n'y a pas eu de parcelles à renouveler en 2019 et 2020. Étant donné la faible quantité de parcelles à expertiser, la CNAV n'a pas fait d'expertises qualité 2 en 2020. Elle sera cependant active pour les renouvellements de 2021 avec 3 experts de la CNAV mandatés.

2.2.4.4 Volet réseau

Courant 2020, nous avons été actifs au travers des expertises sur le terrain pour des nouvelles parcelles inscrites et par la coordination via les comités.

Ecoréseau	Année début	NB d'exploitations participant au projet	Ha de SPB en réseau	NB d'exploitations avec SPB dans le périmètre du projet
Val-de-Ruz	2001	91	393	112
Enges-Lignières	2009	31	121	35
Les Recrettes	2010	2	22	6
Le Pâquier	2011	34	132	52
Chaumont	2012	13	140	16
Les Verrières-Bayards	2012	38	336	48
Creux-du-Van	2012	26	51	33
Vallée de La Brévine	2014	101	760	140
La Chaux-de-Fonds	2014	96	524	118
Val-de-Travers	2014	40	221	74
Montagne-de-Travers	2014	28	117	49
La Béroche	2014	42	187	50
Entre-2-Lacs	2015	44	263	57
Littoral ouest	2015	62	329	85
La Sagne & Les Ponts	2015	86	410	135
Le Locle-Les Brenets	2015	35	169	66
La Côte-aux-Fées et Monts	2016	22	136	32
La Joux-du-Plâne	2016	24	113	44
Totaux		815*	4'442	1'152

*Certaines exploitations font partie de plusieurs projets EcoRéseau. Cela explique le fait qu'il y a d'avantage d'exploitations que celles présentes sur le canton. Les variations annuelles du taux de participation sont en fonction des reprises/cessions de fermes dues au départ à la retraite ou cessation d'activités.

2.2.4.5 Jachères florales

La CNAV est mandatée par le Service de l'agriculture pour le suivi annuel des jachères florales. Le mandat comporte les points suivants : visite des jachères florales et tournantes, évaluation de la qualité et de la présence d'adventices à problèmes, appréciation de l'impact des mesures conseillées les années précédentes, conseil d'utilisation et d'amélioration, rapport individuel par parcelle à l'exploitant et rapport de synthèse au Sagr.

De 2013 à 2015, la surface des jachères dans le canton a augmenté, puis diminué à partir de 2016. En 2020, il y avait 24.46 ha de jachères sur le canton (21.11 ha de jachère florale et 3.35 ha de jachère tournante), soit une diminution de 561 ares par rapport à l'année précédente. La jachère constitue une culture supplémentaire dans le cadre du projet paysager.

Année	Surface de jachère florale et tournante
2013	26.43 ha
2014	26.70 ha
2015	36.38 ha
2016	34.08 ha
2017	31.86 ha
2018	30.58 ha
2019	30.07 ha
2020	24.46 ha

2.2.4.6 Projet Qualité du paysage

Depuis l'entrée en vigueur de la politique agricole 14-17, les agriculteurs ont mis sur pied des projets afin de promouvoir le paysage typique de leur région. La CNAV est mandatée par les comités pour diverses tâches : suivi du dossier d'approbation, rédaction du dossier d'approbation, mise en œuvre du projet.

En 2020, l'entier du canton était couvert par des projets qualité du paysage. Des visites de terrain ont été faites dans les différents projets lorsque de nouveaux adhérents étaient intéressés à y participer.

Dès 2018, les exploitants d'estivages ont la possibilité de participer au projet qualité du paysage des estivages neuchâtelois. 5 exploitations d'estivage ont pris part au projet en 2020.

Projet Qualité du paysage	Année début	Nbre d'exploitations
Val-de-Ruz	2014	81
Vallée de La Brévine	2014	103
Censière (Jura VD)	2014	6
Val-de-Travers vallon	2015	39
Le Locle - La Chaux-de-Fonds	2015	122
Enges-Lignièrès (Chasseral BE/NE)	2015	29
Littoral neuchâtelois	2016	121
Val-de-Travers montagne	2016	71
Vallée de La Sagne & des Ponts-de-Martel	2016	81
Chasseral NE	2016	56
Estivages neuchâtelois	2018	64
Totaux		773

*Certaines exploitations font partie de plusieurs projets qualité du paysage. Cela explique le fait qu'il y a d'avantage d'exploitation que celles présentes sur le canton. Les variations annuelles du taux de participation sont en fonction des reprises/cessions de fermes dues au départ à la retraite ou cessation d'activités.

2.2.4.7 Projet Agroforesterie

Le projet d'agroforesterie (77a) est un projet mené par quatre cantons (Vaud, Genève, Jura et Neuchâtel) en collaboration avec Agroscope, l'EPFZ, le FIBL, l'Université de Neuchâtel ainsi que d'autres partenaires, qui se déroule sur 8 ans (2020-2028). Le but de ce projet est de mettre en place des systèmes agroforestiers sur des exploitations agricoles. Différentes mesures sont proposées :

- La plantation d'arbres avec des grandes cultures
- La plantation d'arbres comme parcours pour animaux
- La plantation d'arbres pour l'affouragement d'animaux

Actuellement, l'intérêt pour l'agroforesterie, soit les pratiques, associant arbres et cultures et/ou animaux sur une même parcelle agricole, en bordure ou en plein champ, est en forte croissance. En effet, les arbres peuvent être comparés à des couteaux suisses avec leurs multiples fonctions et avantages naturels, de plus ils permettent d'augmenter la résilience face aux changements climatiques.

Sur le canton de Neuchâtel, Mmes Emilie Fragnière et Joëlle Beiner se chargent de mener à bien ce projet. Au courant 2020, 12 exploitations agricoles, réparties sur la totalité du canton, se sont inscrites à ce projet. Seule une exploitation a mis en place son système au courant de l'automne 2020. Les autres plantations s'effectueront au printemps et à l'automne 2021.

2.2.4.8 Érosion et plans de mesure

La protection des sols est une thématique actuelle qui est réglementée notamment par les règles des prestations écologiques requises (PER), l'ordonnance sur les paiements directs (OPD) ainsi que l'ordonnance sur les atteintes portées aux sols (OSol). Son principal objectif est de conserver des sols fertiles pour les générations futures. L'origine de l'érosion, autrement dit de la terre emportée par les eaux en formant des ravines ou des colmatages de surface, provient en raison de précipitations importantes, d'infrastructures inadaptées ou/et d'erreurs d'exploitation. Dans la grande majorité des cas, l'agriculteur n'est pas à l'origine de l'érosion.

La Chambre d'agriculture en collaboration avec le Service de l'agriculture (SAGR) a souhaité sensibiliser plusieurs exploitations en effectuant une visite de constat d'érosion, en rédigeant un rapport et en organisant des rencontres avec les différents acteurs concernés afin de trouver des solutions d'amélioration. Au courant de l'année 2020, 6 rapports d'expertise ont été rédigés par Mme Emilie Fragnière.

2.2.5 Production animale

Nous sommes amenés à estimer la valeur d'animaux foudroyés ou accidentés pour le compte d'assurances. En 2020, trois expertises ont été réalisées par le secteur conseil & formation. Il s'agit d'un cas de génisses foudroyées au pâturage et d'estimations de valeur du cheptel.

Nous sommes régulièrement sollicités pour diverses demandes d'agriculteurs, comme des contrats d'élevage, des questions concernant les vaches allaitantes, etc.

Dans le secteur production animale, le secteur conseil & formation est passablement actif dans la formation des jeunes agriculteurs durant le CFC ainsi que lors de l'organisation de cours spécifiques mentionnés dans le chapitre 2.2.1.2 tout comme lors des séances de vulgarisation du mois de janvier.

2.2.6 Économie familiale et diversification

2.2.6.1 Cours de formation continue 2020/2021, groupes de paysannes UPN

Les membres de l'UPN ont eu le choix entre trois nouveaux cours de formation continue. Nous avons continué notre collaboration avec Mme Anne-Marie Parel pour les cours de cuisine et de mise en valeur des produits. Cette année n'a malheureusement pas permis de pouvoir dispenser des cours auprès des paysannes neuchâteloises, ceci compte tenu du contexte sanitaire.

2.2.6.2 Diversification

Tourisme rural - APN

L'Association parahôtellerie neuchâteloise (APN) continue à fédérer ses quelques 160 membres avec près de 200 offres touristiques dans le canton. Après beaucoup de discussions avec le Service de la consommation et des affaires vétérinaires, des assouplissements concernant la nouvelle loi sur les établissements publics ont été mis en œuvre ; notamment pour la taxe de séjour, les autorisations d'exercer et l'application du concept d'autocontrôle.

Nous proposons chaque année des cours de formation continue pour les prestataires agritouristiques, en collaboration avec les autres cantons romands (thèmes proposés voir sous chapitre *vente directe*).

L'École à la ferme

L'École à la ferme invite les classes de l'école obligatoire à venir suivre un enseignement vivant et pratique à la ferme pour se familiariser avec l'agriculture (l'élevage, les cultures, les légumes, la production des aliments, la biodiversité, etc.).

Les exploitations agricoles sont des lieux idéaux pour transmettre aux enfants et aux adolescents l'importance des liens entre l'homme, la nature et l'environnement. À la ferme, toutes les matières scolaires sont mises en pratiques : le français, le calcul, les sciences naturelles, la géographie, la botanique, la chimie... Et les élèves ont tous leurs sens en éveil : le toucher, l'odorat, la vue, l'ouïe et le goût, sans oublier l'esprit et le cœur.

En 2020, ce sont 175 élèves de 15 classes qui se sont rendus auprès de nos cinq prestataires neuchâtelois dans le cadre de l'accueil pédagogique de L'école à la ferme. Les classes participantes venaient principalement d'écoles du canton de Neuchâtel. Cependant, deux classes ont fait le voyage depuis le Jura bernois pour vivre un moment inoubliable dans la nature des montagnes neuchâteloises.

La CNAV s'est jointe à la FRI pour créer l'offre combinée "Un jour à la ferme", en collaboration avec le Parc Chasseral. L'offre s'adresse aux classes de 5 à 11H et comprend la matinée avec le prestataire d'école à la ferme et l'après-midi avec un animateur pédagogique du Parc Chasseral qui propose les animations suivantes :

- Découverte du cycle de la matière sur une exploitation, avec le ver de terre comme exemple et accroche.
- Activité de recherche d'objets et observation sur le terrain pour comprendre les liens qui existent entre exploitation agricole et biodiversité.
- Activité interactive qui permet aux élèves de réfléchir sur les enjeux liés à l'alimentation, notamment la saisonnalité et la proximité.

En 2020, seules 2 classes ont bénéficié de cette nouvelle offre sur le canton de Neuchâtel, mais l'animation prend beaucoup d'ampleur durant cette année 2021.

Le Parc Chasseral s'engage à prendre en charge 50% du montant prévu pour le prestataire "école à la ferme", pour 20 classes par année maximum, selon le nombre d'inscriptions de classes par an. Cela représente un soutien de 50% pour 10 classes sur le canton de Neuchâtel et pour 10 classes également sur le Jura Bernois

Nous étions heureux d'accueillir Audrey El Hayek et Valérie Thiébaud comme nouvelles prestataires en 2020. Ce sont les deux seuls prestataires neuchâtelois sur le territoire du Parc Chasseral et par conséquent, les uniques partenaires pour la nouvelle offre combinée.

Les prestataires en 2020 sont :

- El Hayek Audrey (actif), Cernier
- Hirschi Monika (passif), Le Locle
- Otz Kathleen (actif), Les Sagnettes
- Sterchi Margrit et Naomie (actif), La Chaux-de-Fonds
- Thiébaud Valérie (actif), Lignièrès
- Trachsel Cathy (passif), Le Mont-de-Travers

Les activités de l'école à la ferme ont été stoppées à cause de la crise sanitaire de la COVID-19. C'est pourquoi, seules 15 classes ont bénéficié de ce programme en 2020. Pour 2021, nous avons bon espoir d'atteindre la même participation que les années précédentes car les activités scolaires hors-cadre sont autorisées et prisées du corps enseignant.

Années	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Classes	85	90	74	96	76	68	69	15
Prestataires neuchâtelois	7	7	7	6	5	4	5	actifs 4 passifs 2

L'école à la ferme Neuchâtel n'a également participé à aucune autre formation ou manifestation en 2020.

Une recherche de fonds est engagée chaque année auprès des différentes associations agricoles, du Service de l'enseignement primaire et secondaire, des communes, d'entreprises privées et autres pour trouver le financement nécessaire permettant de rémunérer correctement les prestataires pour leur engagement. La majeure partie du financement est toutefois assurée par le Service de l'agriculture. Nous profitons de l'occasion pour remercier tous les sponsors pour leurs précieux soutiens.

Brunch à la ferme du 1^{er} août 2020

Le Brunch à la ferme du 1^{er} août n'a pas pu avoir lieu en raison de la COVID-19.

Vente directe

Les cours de vente directe sont un excellent moyen d'échange avec d'autres prestataires, une occasion de se familiariser avec les bases de la vente, les exigences légales, la mise en valeur des produits et d'avoir une attitude positive envers le consommateur et le client.

Les deux groupes "Apéro-service" (vallée de la Brévine et Val-de-Ruz) enregistrent un grand succès et ils organisent de nombreux apéritifs à travers tout le canton. Il s'agit d'un moyen fort apprécié pour mettre en valeur les produits du terroir.

2.3 Secteur Assurances

La CNAV collabore étroitement avec AGRISANO qui est intégrée à la structure de l'Union suisse des paysans (USP). Agrisano est composée de Fondations et de sociétés anonymes : Fondation Agrisano, Caisse-maladie Agrisano SA, Assurances Agrisano SA, Agrisano Prevos (prévoyance et épargne) et Agrisano Pencas (caisse de pension pour les employés agricoles). La CNAV est une agence régionale pour répondre aux questions et aux besoins des familles d'agriculteurs et de viticulteurs en matière d'assurances et pour gérer l'agence Agrisano caisse-maladie.

2.3.1 Fondation Agrisano

La fondation Agrisano a comme tâche principale la promotion de la couverture d'assurance, de la sécurité sociale, de la prophylaxie en matière de santé et de la prévention des dommages. Pour remplir ses objectifs, elle a créé les fonds suivants qui peuvent venir en aide aux familles paysannes en difficulté :

- Fonds pour le dépannage agricole et l'aide familiale
- Fonds de prévention
- Fonds pour les cas de rigueur

Les demandes d'aide peuvent être adressées à la CNAV – secteur assurances.

Les conseils portefeuille d'assurances pour les exploitations agricoles ou viticoles prennent de plus en plus d'ampleur et sont bien appréciés. Un tel exercice s'avère nécessaire et utile pour faire le bon choix des couvertures en fonction de la situation spécifique de chaque famille. Notre service analyse en détail la situation de la famille, de l'exploitation, du parc véhicules et des employés et émet des recommandations d'optimisation tant au niveau des couvertures de risque qu'au niveau fiscal.

Mmes Laetitia Balossi, Sarah Haussener et Christelle Oppliger assument les conseils portefeuille. Le nombre de conseils a augmenté en 2020, ceci malgré les difficultés liées à la pandémie.

Années	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nbre de conseils	61	28	24	16	33	55	105	105	112
Nbre d'assurés	298	309	319	312	317	321	322	327	335

2.3.2 Caisse-maladie AGRISANO et Assurances AGRISANO SA

La société Caisse-maladie Agrisano SA s'occupe des activités dans le cadre de l'assurance obligatoire LAMal, tandis que la société Assurances Agrisano SA couvre les activités des assurances complémentaires LCA, spécifiques à l'agriculture.

Depuis 2019, c'est M. Stéphane Rosselet qui fait partie du Conseil de Fondation du groupe AGRISANO.

Statistique du nombre d'assurés Neuchâtel (sans Vaud et Genève) :

Types d'assurances	2017	2018	2019	2020	2021 (provisoire)	Evolution annuelle
Base LAMal	905	838	824	1'160	1'217	+ 4.91%
Modèle médecin famille*	703*	665*	659*	922*	999*	+ 8.35%
Modèle contact (nouveau)	-	-	10*	84*	78*	- 7.14%
Complém. Agri-Spécial	1'206	1'167	1'142	1'124	1'108	-1.42%
Indemnités journalières	652	635	625	623	616	-1.12%

* Compris dans la base LAMal

Ces dernières années Agrisano n'a pas été épargnée par les augmentations de prime. En 2020, Agrisano n'a augmenté que très faiblement la prime LAMal. Agrisano est toujours attractive puisque toutes les autres compagnies (Assura) ont augmenté leurs primes. Nous sommes donc heureux de pouvoir recompter parmi nos clients, une grande partie de la population agricole.

Notre modèle Agri-contact (télémédecine) remporte également un grand succès.

Les primes pour les assurances complémentaires – Agri-spécial, Agri-naturel, Agri-revenu – n'ont pas augmenté.

Nous continuons à gérer les assurés des cantons de Genève et de Vaud. En 2021, une nouvelle augmentation des primes pour ces deux cantons a provoqué de nouvelles résiliations d'assurés vaudois (de 95 assurés en 2020 à 79 assurés en 2021) et d'assurés genevois (de 21 assurés en 2020 à 12 assurés en 2021). D'autant plus qu'Agrisano ne propose pas les modèles alternatifs, médecin de famille et télémédecine dans ces deux cantons.

2.3.3 Assurance globale

L'assurance globale regroupe toutes les obligations des employeurs envers leurs employés de manière simple. Une seule assurance pour tous les risques (hormis l'AVS) est le principe de cette assurance qui permet d'assurer automatiquement tout le personnel extra-familial de l'exploitation. L'employeur peut conclure pour le personnel venant de l'étranger, la couverture LAMal obligatoire ainsi que l'assurance complémentaire "Agri-spécial" à un tarif collectif.

Statistique du nombre d'employeurs assurés :

Années	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Évolution annuelle
Nbre d'employeurs	221	225	230	235	247	252	263	+4.37%
Masse salariale assurée en mio <i>(provisoire en 2020)</i>	24.10	10.35	10.28	10.155	10.942	11.212	12.363	+10.26%

Les primes de l'assurance globale, comme pour l'AVS, sont calculées sur les salaires bruts. En fin d'année, tous les employeurs affiliés à l'assurance reçoivent un formulaire de déclaration des salaires non soumis à l'AVS ainsi que les tarifs d'assurance et salaires pour l'année suivante.

Le canton de Neuchâtel a introduit le salaire minimum de CHF 20.- de l'heure pour tout le monde. Le secteur agricole a obtenu une dérogation et le salaire minimum 2021 dans la profession est de CHF 16.92 de l'heure, auxquels il faut ajouter les vacances et les jours fériés.

En début d'année, sur demande des employeurs, nous avons rempli des décomptes de salaires pour leurs employés en tenant compte de certaines spécificités d'assurance, comme la caisse de pension. Il est particulièrement important d'établir une fiche mensuelle de salaire détaillée et signée par les deux parties, d'y mentionner les heures supplémentaires éventuelles et de la remettre au collaborateur.

Quelques certificats de salaire pour les impôts des employés de nationalité suisse ou possédant le permis d'établissement ont également été établis.

Depuis 2016, il est possible d'imprimer une fiche de salaire type depuis le site internet de la CNAV (<http://www.cnav.ch/Prestations/Assurances/Feuilles-salaires>). Cet outil a été entièrement revu en 2020 afin qu'il corresponde aux nouvelles exigences du canton.

Depuis le 1^{er} janvier 2020 la cotisation Agri-TOP n'est plus prélevée via l'assurance Globale Agrisano. C'est désormais AGORA et le SPAA (Service de Prévention des Accidents dans l'Agriculture) qui gère cette tâche et qui permet aux exploitations inscrites d'être en conformité avec la loi sur l'assurance accident en matière de sécurité au travail (directive CFST n° 6 508).

2.3.4 Dépannage agricole

Lors d'une incapacité de travail, l'agriculteur peut faire appel à notre service de dépannage. Nous disposons d'une liste de dépanneurs sur le canton de Neuchâtel. Pour les demandes de dépannage, nous bénéficions également d'une collaboration avec Prométerre qui peut éventuellement satisfaire quelques demandes.

Le budget étatique prévoit un montant de CHF 6'000.- pour le dépannage agricole. Le soutien journalier est de CHF 20.- pour autant que l'ensemble des demandes puissent être honorées. De ce fait, le paiement intervient à la fin de l'exercice. Les conditions pour l'obtention du soutien étatique sont les suivantes :

- Posséder un certificat médical du médecin attestant d'une incapacité totale de travail
- Avoir conclu une assurance indemnité journalière perte de gain auprès d'un assureur
- Avoir trouvé un dépanneur ou en demander la recherche par la CNAV

Une personne assurée chez Agrisano pour le dépannage agricole obtient un montant supplémentaire de CHF 30.-/jour aux mêmes conditions que pour l'octroi de l'aide de l'Etat de Neuchâtel.

Prestations	2016	2017	2018	2019	2020
Cas de dépannage via Prométerre	0	0	0	0	0
Cas soutenus par l'État de Neuchâtel	4	2	3	5	7
Soutien total étatique en CHF	6'000.-	6'000.-	6'000.-	7'500.-	10'500.-
Cas soutenus par Agrisano	4	2	2	5	6
Soutien total Agrisano en CHF	3'600.-	1'800.-	1'800.-	7'500.-	9'000.-

2.3.5 Agrisano Prevos

Agrisano Prevos couvre les risques (décès / invalidité) et l'épargne dans le cadre du 2^e et du 3^e pilier pour les agriculteurs/viticulteurs indépendants. Plusieurs solutions à choix sont possibles. Agrisano Prevos collabore avec SwissLife.

2.3.6 Emmental assurances

Notre agence régionale Agrisano est également une agence régionale de l'assurance Emmental. Nous continuons à développer cette collaboration qui nous permet de conseiller et d'offrir des couvertures pour les "choses" : inventaire agricole et ménage, RC agricole et privée, machines, véhicules, etc. Nous pouvons ainsi couvrir l'ensemble des assurances nécessaires au sein d'une famille agricole. La famille paysanne n'a donc plus qu'un seul interlocuteur "assurances" qui connaît le milieu agricole et ses besoins spécifiques.

2.3.7 Assurance protection juridique "Agri-protect" et conseils juridiques

Agrisano propose une protection juridique qui couvre trois domaines : exploitation agricole, circulation routière et affaires privées. Une assurance qui s'avère de plus en plus utile, aussi pour le monde agricole. Depuis son introduction en 2008, le montant de la prime a été augmenté pour la première fois au 01.01.2017, de CHF 6.90 à CHF 7.60 par mois et par personne adulte (enfants co-assurés gratuitement). Le nombre d'assurés est resté constant.

Statistiques du nombre d'assurés "Agri-protect" :

Années	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Évolution annuelle	2021 provisoire
Nbre d'assurés adultes	591	598	576	580	582	574	569	0%	564
Nbre dossiers ouverts	21	25	29	18	23	18	15		

En collaboration avec la Société rurale d'assurance protection juridique FRV, notre juriste, M. Jérôme Huber, a été présent tous les quinze jours dans nos bureaux et a conseillé les assurés avec beaucoup d'expérience et de compétences. En 2020, en plus des conseils téléphoniques, **15 dossiers** juridiques ont été ouverts. Il est intéressant de constater que durant les huit dernières années, les questions concernant les différents contrats dominant et qu'il n'a jamais eu un cas juridique sur la problématique du droit foncier rural.

Statistique du nombre de cas traités par sujet :

Années	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Circulation routière	2	3	3	2	3	1	0	1
Aménagement du territoire	0	3	0	4	2	5	0	2
Bail à ferme et bail à loyer	3	2	4	2	2	2	3	2
Différents contrats	6	8	5	7	6	3	5	3
Droit administratif	2	1	4	1	2	5	4	1
Assurances	2	0	0	5	1	3	0	3
Réclamations	2	1	1	4	1	2	0	0
Droit foncier rural	0	0	0	0	0	0	0	0
Droit de succession	1	0	1	0	0	0	0	0
Droit pénal	2	1	3	1	0	0	2	1
Droits réels	0	2	2	2	1	2	2	2
Droit de la famille	1	0	1	0	0	0	0	0
Poursuite	0	0	1	1	0	0	0	0
Dossiers ouverts durant l'année	21	21	25	29	18	23	18	15

3. SITUATION DE L'AGRICULTURE NEUCHÂTELOISE EN 2020

3.1 Structure agricole neuchâtelaise

Les chiffres suivants proviennent des recensements annuels de structure collectés par le Service de l'agriculture (SAGR) en mai de chaque année. Jusqu'en 2008, les statistiques ne prennent pas en compte l'effet du "Projet SAU". Dès 2009, la statistique bovine est calculée grâce à la BDTA.

Structures d'exploitations

Nbre total d'exploitations PER et bio
 Nbre d'exploitations agricoles (PER, bio, sans viticulture)
 Nbre d'exploitations viticoles (PER et bio)
 Nbre d'exploitations biologiques (ayant droit aux contributions, sans viticulture)
 Nbre d'exploitations viticoles biologiques
 Nbre communautés totales d'exploitations
 Nbre communautés partielles d'exploitations
 SAU/exploitation agricole en ha (sans viticulture)
 Nbre d'exploitations viticoles > 4 ha
 Nbre d'exploitations viticoles > 1 ha
 Nbre total de vigneron
 Nbre d'encavages
 Nbre d'encavages > 10'000 kg
 Nbre d'encavages > 50'000 kg

	2000	2005	2018	2019	2020
Nbre total d'exploitations PER et bio	976	923	710	689	678
Nbre d'exploitations agricoles (PER, bio, sans viticulture)	915	869	659	637	629
Nbre d'exploitations viticoles (PER et bio)	61	54	51	52	49
Nbre d'exploitations biologiques (ayant droit aux contributions, sans viticulture)	34	41	72	83	90
Nbre d'exploitations viticoles biologiques	2	4	15	17	20
Nbre communautés totales d'exploitations	45	59	58	58	55
Nbre communautés partielles d'exploitations	-	13	15	11	10
SAU/exploitation agricole en ha (sans viticulture)	36.1	37.9	47.4	45.2	45.3
Nbre d'exploitations viticoles > 4 ha	49	50	49	49	48
Nbre d'exploitations viticoles > 1 ha	111	99	89	87	87
Nbre total de vigneron	508	448	331	319	304
Nbre d'encavages	88	79	67	79	73
Nbre d'encavages > 10'000 kg	55	51	50	48	44
Nbre d'encavages > 50'000 kg	22	23	25	22	15

Main d'œuvre

Main d'œuvre totale
 Main d'œuvre emploi à plein temps
 Main d'œuvre étrangère
 Main d'œuvre suisse
 Main d'œuvre familiale
 Main d'œuvre suisse hors cadre familial
 Unités de travail annuel famille
 Nbre d'élèves EMTN Agri 1
 Nbre d'élèves EMTN Agri 2
 Nbre d'élèves EMTN Agri 3
 Nombre d'apprentis viticulteurs
 Nombre d'apprentis cavistes
 Nombre total d'apprenants

	2000	2005	2018	2019	2020
Main d'œuvre totale	3'216	2'730	2'259	2'475	2'196
Main d'œuvre emploi à plein temps	1'891	1'692	1'343	1'379	1'347
Main d'œuvre étrangère	242	189	215	220	227
Main d'œuvre suisse	2'974	2'541	2'248	2'255	1'969
Main d'œuvre familiale	2'552	2'206	2'014	2'004	1'642
Main d'œuvre suisse hors cadre familial	422	335	338	348	327
Unités de travail annuel famille	1'850	1'676	1'489	-	1'311
Nbre d'élèves EMTN Agri 1	26	17	16	21	22
Nbre d'élèves EMTN Agri 2	26	23	16	18	18
Nbre d'élèves EMTN Agri 3	15	23	25	22	33
Nombre d'apprentis viticulteurs	3	6	9	1	14
Nombre d'apprentis cavistes	5	5	4	1	6
Nombre total d'apprenants	75	74	70	63	93

Structures laitières (année laitière)

Nombre de producteurs de lait	717	606	367	352	348
Production neuchâteloise annuelle en t, année laitière	79'018	83'616	82'300	78'861	83'866
Production laitière par producteur en kg	110'206	137'980	224'250	224'037	240'994

	2000/01	2005/06	2018	2019	2020
Nombre de producteurs de lait	717	606	367	352	348
Production neuchâteloise annuelle en t, année laitière	79'018	83'616	82'300	78'861	83'866
Production laitière par producteur en kg	110'206	137'980	224'250	224'037	240'994

Surfaces globales (en ha)

Terres ouvertes	5'197	4'609	4'146	4'231	4'175
Surface herbagère sans pâturages attenants	17'335	17'757	17'050	16'845	18'168
Pâturages attenants	10'367	10'419	9'432	9'403	8'358
Surface herbagère totale	27'702	28'176	26'482	26'248	26'526
SAU totale	33'644	33'497	31'302	31'160	31'517

	2000	2005	2018	2019	2020
Terres ouvertes	5'197	4'609	4'146	4'231	4'175
Surface herbagère sans pâturages attenants	17'335	17'757	17'050	16'845	18'168
Pâturages attenants	10'367	10'419	9'432	9'403	8'358
Surface herbagère totale	27'702	28'176	26'482	26'248	26'526
SAU totale	33'644	33'497	31'302	31'160	31'517

Grandes cultures (en ha)

Orge d'automne	812	676	544	526	586
Triticale	577	669	356	354	306
Blé d'automne	1'296	1089	1169	1'188	1'297
Solde des céréales	n.d.	140	125	137	159
Maïs ensilage	629	645	733	755	774
Betteraves fourragères	46	33	23	22	20
Betteraves sucrières	33	42	59	83	90
Pommes de terre	97	60	59	57	66
Colza alimentaire	176	310	482	452	511
Colza matières premières renouvelables	16	28	2	2	13
Soja	28	19	25	31	26
Tournesol	66	69	49	40	25
Pois protéagineux	72	70	106	93	86
Jachères florales	30	38	27	27	24
Jachères tournantes	27	20	4	3	0

	2000	2005	2018	2019	2020
Orge d'automne	812	676	544	526	586
Triticale	577	669	356	354	306
Blé d'automne	1'296	1089	1169	1'188	1'297
Solde des céréales	n.d.	140	125	137	159
Maïs ensilage	629	645	733	755	774
Betteraves fourragères	46	33	23	22	20
Betteraves sucrières	33	42	59	83	90
Pommes de terre	97	60	59	57	66
Colza alimentaire	176	310	482	452	511
Colza matières premières renouvelables	16	28	2	2	13
Soja	28	19	25	31	26
Tournesol	66	69	49	40	25
Pois protéagineux	72	70	106	93	86
Jachères florales	30	38	27	27	24
Jachères tournantes	27	20	4	3	0

Surfaces herbagères (en ha)

Prairies artificielles	2'994	3'702	3'370	3'251	3'268
Prairies permanentes	12'476	12'386	11'889	11'833	13'182
Pâturages	n.d.	n.d.	4'674	4'623	8'358
Prairies extensives	594	850	1'315	1'292	1'373
Prairies peu intensives	1'145	721	333	325	345
Pâturages extensifs	779	882	1'629	1'642	1'624
Pâturages boisés	n.d.	n.d.	3'127	3'138	3'123

	2000	2005	2018	2019	2020
Prairies artificielles	2'994	3'702	3'370	3'251	3'268
Prairies permanentes	12'476	12'386	11'889	11'833	13'182
Pâturages	n.d.	n.d.	4'674	4'623	8'358
Prairies extensives	594	850	1'315	1'292	1'373
Prairies peu intensives	1'145	721	333	325	345
Pâturages extensifs	779	882	1'629	1'642	1'624
Pâturages boisés	n.d.	n.d.	3'127	3'138	3'123

Cultures spéciales (en ha)

Vigne	604	599	606.4	605.6	606.5
Chasselas	292	229	161.8	157.8	154.4
Pinot noir	263	293	333.5	334.4	336.3
Spécialités et autres	49	77	111.1	113.4	115.8
Culture pommes intensive	23	15	5.3	5.3	4.4

	2000	2005	2018	2019	2020
Vigne	604	599	606.4	605.6	606.5
Chasselas	292	229	161.8	157.8	154.4
Pinot noir	263	293	333.5	334.4	336.3
Spécialités et autres	49	77	111.1	113.4	115.8
Culture pommes intensive	23	15	5.3	5.3	4.4

Cultures spéciales (en ha)

Culture poires intensive
Fruits à noyaux intensifs
Matières premières renouvelables
Pépinières
Cultures sous abri total

2000	2005	2018	2019	2020
2.2	2.1	0.7	0.7	0.7
9.5	9.6	3.9	3.9	3.8
6.4	6.4	2.2	2.2	2.2
7.2	9.4	3.1	4.6	3.7
6.7	2.1	1.7	1.03	1.23

Hors SAU (en ha)

Forêts
Surfaces forestières exploitées par des agriculteurs
Pâturages d'estivage

2000	2005	2018	2019	2020
2'226	2'388	2'120	2'135	2'138
5'465	4'380	3'829	3'788	3'746

Animaux (en têtes)*Détenus par des exploitations agricoles*

Vaches laitières
Autres vaches
Jeunes bovins < 1 an
Bovins > 1 an
Jeunes bovins mâles jusqu'en 2020
Bovins total

2000	2005	2018	2019	2020
14'827	14'672	14'544	14'919	14'613
2'121	2'665	3'309	3'326	3'471
n.d.	n.d.	17'296	16'698	11'365
n.d.	n.d.	392	324	10'916
n.d.	n.d.	5'396	5'734	5'823
39'637	40'386	40'937	41'001	40'916

Autres équidés
Autres chevaux > 30 mois
Équidés total

170	176	n.d.	n.d.	593
748	891	1'045	1'015	1224
1'350	1'539	1'679	1'653	1'817

Moutons total

1'269	2'641	2'116	1'973	1'968
-------	-------	-------	-------	-------

Chèvres traites
Caprins total

90	132	226	179	188
296	433	544	598	510

Truies d'élevage
Porcs à l'engrais
Porcins total

792	674	364	355	334
10'485	8'799	6'407	6'667	10'396
13'794	12'666	8'539	8'500	10'730

Poules pondeuses
Poulets de chair
Dindes

36'230	32'418	39'619	39'619	57'465
39'325	36'175	23'648	46'299	33'644
1'192	620	710	700	702

Autres animaux cons. fourrage grossier

34	89	n.d.	n.d.	nd
----	----	------	------	----

n.d. : non disponible

3.2 Comptes économiques de l'agriculture neuchâteloise

L'Office fédéral de la statistique publie des statistiques agricoles cantonales sous le titre "L'agriculture dans les cantons, résultats des comptes régionaux". Basée sur les comptes économiques de l'agriculture suisse, cette régionalisation permet de bénéficier d'une statistique stable et reconnue officiellement. Elle permet en outre la comparaison avec d'autres cantons, voire même des régions européennes puisque cette méthode est également appliquée par l'Union Européenne (UE). A noter que les statistiques sont révisées chaque année. Ce n'est qu'après trois ans qu'elles sont considérées comme définitives.

Comptes économiques de l'agriculture neuchâteloise, en milliers de francs

Indicateurs	2000	2005	2019	2020
Production animale	108'043	100'342	108'940	118'552
Production laitière	65'146	60'491	61'467	66'457
Viande bovine	28'650	28'803	36'256	38'725
Viande porcine	8'234	5'269	5'950	7'488
Viande ovine et caprine	325	374	297	360
Viande de volaille	2'299	2'033	1'245	1'573
Production œufs	3'177	2'862	3'476	3'595
Production végétale	109'500	108'202	107'417	92'240
Céréales	12'340	8'059	6'269	6'525
Blé	5'127	3'518	3'800	3'980
Orge	4'469	2'348	1'393	1'399
Maïs grain	547	425	187	220
Oléagineux	1'180	1'553	1'825	2'028
Colza	777	1'249	1'549	1'767
Tournesol	298	240	144	94
Betteraves sucrières	317	343	563	594
Pommes de terre	1'424	852	1'059	1'096
<i>Production fourragère</i>	<i>37'957</i>	<i>35'018</i>	<i>36'372</i>	<i>27'207</i>
Maïs plante entière	2'514	2'583	2'330	2'596
Herbages	35'241	38'624	33'920	24'498
<i>Produits maraîchers et horticoles</i>	<i>27'996</i>	<i>27'359</i>	<i>23'476</i>	<i>24'117</i>
Légumes frais	1'851	2'336	2'020	2'092
	26'145	25'023	21'456	22'025
<i>Fruits</i>	<i>9'096</i>	<i>8'088</i>	<i>10'086</i>	<i>8'619</i>
Pommes de table	578	559	82	140
Raisins	6'926	6'812	8'377	6'752
<i>Vins</i>	<i>17'710</i>	<i>19'233</i>	<i>23'148</i>	<i>21'164</i>
Prestations de services agricoles	7'446	10'170	9'429	11'794
Transformation de produits agricoles	2'025	1'529	1'436	1'404

Indicateurs	2000	2005	2019	2020
Production agricole totale	231'823	223'590	235'553	241'850
<i>Paiements directs à la production</i>	<i>59'019</i>	<i>67'071</i>	<i>79'939</i>	<i>79'659</i>
<i>Produit brut agricole cantonal</i>	<i>290'842</i>	<i>290'661</i>	<i>315'492</i>	<i>321'509</i>
Consommations intermédiaires	146'905	150'700	156'937	152'330
Semences et plants	6'117	6'503	5'936	3'094
Énergie	9'772	11'012	12'614	10'807
Engrais	3'267	4'109	4'304	4'398
Produits phytosanitaires	2'975	2'438	2'609	1'484
Frais vétérinaires	3'838	4'464	4'358	5'035
Aliments et fourrages achetés	27'503	27'209	27'427	27'556
Aliments et fourrages propres	40'091	37'767	32'572	27'229
Entretien des bâtiments et matériel	12'045	15'627	18'627	12'751
Services agricoles	6'654	13'061	16'003	14'772
Autres biens et services	27'918	25'813	30'118	34'748
Assurances	1'375	1'499	1'960	2'318
Valeur ajoutée brute	84'918	72'890	78'616	89'521
Amortissements totaux	36'910	38'052	36'732	37'141
Amortissements équipements	20'824	22'617	21'757	23'482
Amortissements constructions	12'975	12'138	11'948	10'664
Amortissements plantations	2'758	2'642	2'423	2'469
Valeur ajoutée nette	48'008	34'838	41'884	52'380
Rémunération des salariés	28'753	30'700	31'826	32'177
Impôts sur production (TVA)	2'000	3'243	2'814	2'062
Fermages	4'934	4'594	6'277	10'143
Intérêts créanciers	4'845	4'915	5'079	3'937
Paiements directs à la production	59'019	67'071	79'939	79'659
Revenu net d'entreprise	67'302	58'711	75'997	83'940
Formation de capital	-8'208	-8'714	-2'781	-3'837
Unité de travail famille (UTA à 2'800 h)	1'850 UTA	1'676 UTA	1'503 UTA	1'311 UTA
Rémunération horaire moyenne	CHF 13.-	CHF 12.50	CHF 18.05	CHF 22.86

Statistiques 2000 et 2005 définitives, provisoire en 2019. Estimation pour 2020.
Source : Office fédéral de la statistique

Ces comptes économiques et la structure agricole neuchâteloise démontrent par les chiffres que le volume de production augmente, que les unités de travail famille se contractent, pour un produit agricole qui est stable et une rémunération globale en augmentation. En conséquence, le revenu horaire augmente légèrement pour atteindre un niveau proche du salaire minimum cantonal, avant la prise en compte de l'intérêt sur le capital propre investi dans l'exploitation.

Cette rémunération horaire démontre qu'il y a du mieux mais, en regardant les salaires comparables, on s'aperçoit que les salaires du secteur agricole restent inférieurs de 25 à 30% par rapport aux autres professions sans tenir compte de l'investissement énorme en capital et des responsabilités.

Plus en détail, on constate une augmentation de 9% des recettes liées à la production animale. Les recettes concernant la production de porcs et de bovins tout comme le marché laitier augmentent de quelques pourcents. Le produit des œufs et de la viande de volaille se maintient aussi. À noter que, depuis 20 ans, le produit brut en production animale retrouve une stabilité ces dernières années, compte tenu du développement d'ateliers volaille et œufs.

En production végétale, les rendements des grandes cultures font baisser les résultats et notamment une forte diminution de 50% pour les céréales. En 20 ans, nous avons perdu 17 millions, notamment par la baisse liée au prix du produit d'une part mais aussi de l'année sèche d'autre part. En viticulture, les reliquats de la grêle de 2013 sont derrière et on retrouve une situation stabilisée avec la reprise de part de marché. Au final, le produit brut de la production végétale atteint CHF 92 millions conduisant à une valeur plus basse proche des très mauvaises années.

Le produit agricole neuchâtelois 2020 se situe à CHF 241 millions. En 20 ans, le produit brut agricole a augmenté de 10 millions, ce qui a été atténué, dans un premier temps, par l'augmentation des paiements directs. Ensuite, les structures neuchâteloises ont été favorisées dès 2014. L'augmentation de la consommation intermédiaire est forte notamment pour l'énergie et l'achat de fourrage suite à deux exercices d'années de sécheresse. L'agriculture subit aussi les augmentations ou les baisses de prix sur les matières nécessaires à la production. Cependant, il est constaté une augmentation dans les biens et services.

Les amortissements de quelque CHF 37 millions annuels montrent bien l'investissement important immobilisé dans l'agriculture neuchâteloise. Ces investissements permettent également de faire tourner l'économie régionale. La formation négative de capital pour environ CHF 3 millions montre néanmoins une légère décapitalisation du secteur agricole au canton de Neuchâtel. Ainsi les amortissements sont globalement supérieurs aux réinvestissements dans l'outil de production. Ce qui confirme la restructuration en cours des exploitations et l'augmentation de la productivité du capital, tout comme celle du travail.

La rémunération des prestations de l'agriculture et de la viticulture a légèrement augmenté depuis 2000 et est tendanciellement en augmentation ces deux dernières années. Dès lors, le revenu net d'entreprise de CHF 83 millions est lié encore une fois au soutien étatique. Cela démontre bien que les prix payés à la production ne sont pas rémunérateurs en sachant que de nouvelles prestations ont été ajoutées générant du temps de travail supplémentaire. Au niveau de la main-d'œuvre familiale, la rémunération horaire s'est améliorée, passant de CHF 18.- à l'heure en 2019 à CHF 22.- en 2020.

Par ailleurs, les CHF 83 millions représentent le revenu global des familles paysannes neuchâteloises, rémunération théorique du capital propre incluse. Dès lors, pour 678 exploitations, il s'agit en moyenne de CHF 122'000.- de revenu agricole. Ce revenu par exploitation permet un revenu du travail de la famille de CHF 63'093.- par unité de travail famille ou CHF 5'257.- par mois, ce qui n'atteint malheureusement pas la moyenne d'un salaire comparable. Nous pouvons en conclure qu'une partie des familles agricoles neuchâteloises consomme annuellement du capital pour assumer les dépenses courantes du ménage ou font appel à des revenus hors activité agricole.

3.3 Commentaires par branches

3.3.1 Production laitière

Source : Prolait Fédération laitière

Économie laitière suisse en 2020

L'année 2020 en général a été très marquée par la crise liée à la pandémie de coronavirus et le marché du lait n'a pas été épargné. La fermeture des restaurants a engendré une augmentation de la consommation des ménages. Le lait suisse a profité de la crise et l'augmentation de la demande de produits laitiers dans le commerce de détail a permis d'augmenter le prix du lait payé aux producteurs.

En 2020, le prix du lait payé aux producteurs en Suisse (tout lait confondu) a progressé de 2,6% par rapport à l'année 2019 pour s'établir à 66,04 ct./kg, soit 1,81 ct./kg de plus qu'en 2019. La hausse du prix du lait est plus marquée dans la filière du lait de centrale (+3,6%) avec un prix du lait à 60,19 ct./kg (+2,11 ct./kg par rapport à 2019). Le prix du lait bio a, quant à lui, légèrement reculé avec 81,16 ct./kg (-0,5%).

Concernant la filière fromagère, les producteurs Prolait ont obtenu un des meilleurs prix du lait en Suisse avec 84,03 ct./kg, notamment grâce à la production de Gruyère AOP.

Production et mise en valeur du lait

Sur 3'405'139 tonnes de lait commercialisées en 2020 en Suisse, 271'605 tonnes représentaient le lait Bio. La production de fromages a nettement augmenté avec 203'791 tonnes, soit une hausse de 4,4% par rapport à 2019, ce qui représente un nouveau record pour la filière. Cette augmentation s'est faite au détriment de celle du beurre (-4,9%) et de celles des poudres de lait écrémé (-8,4%) et des poudres de lait entier (-20,8%). L'année 2020 a été fortement marquée par les importations de beurre décidées par l'OFAG. Ce sont notamment 6'200 tonnes de beurre qui ont été importées pour faire face à la pénurie en Suisse. La modification des fonds de l'IP Lait en 2021 devrait permettre de mettre plus de beurre indigène à disposition.

Statistiques livraisons de lait en Suisse :

Année	2018	2019	2020	Évolution 19-20
Production laitière totale (t)	3'454'421	3'339'212	3'405'139	+0.2%
Lait d'ensilage (t)	2'326'685	2'285'102	2'292'542	+0.3%
Lait de non-ensilage (t)	1'121'142	1'114'110	1'112'598	-0.1%
Nombre d'exploitation	19'568	19'048	18'396	-3.5%
Moy. Livraison par expl. (kg)	110'616	112'669	18'396	+3.6%
Moy. Livraisons à l'ha	6'313	6'362	6'483	+1.9%

Source : IPG, Pringy / * estimation

Interprofession du Gruyère

Le Gruyère a vécu une année 2020 formidable avec une augmentation des ventes de 3,7%, soit 1200 tonnes de plus.

La pandémie a encouragé la consommation de fromages de qualité. Les stocks ont littéralement fondu et à la fin de l'année, l'annonce d'une augmentation de 2% des quantités pour 2021, basée sur un rendement de 8,6%, en a réjoui plus d'un. Il a été demandé à Prolait fédération laitière de proposer une variante de répartition rééquilibrant les augmentations régulières et favorisant les petites et moyennes exploitations. Concernant la revendication des fromagers de se baser sur le rendement réel lors de chaque augmentation, un groupe producteurs-fromagers mène des discussions. L'équité entre tous les producteurs est un objectif à maintenir.

Lors de ses assemblées 2020 à Pringy, l'IPG a notamment pris les décisions suivantes :

- Interdiction du lait de vaches issues de clone au 31.12.22 et de leurs descendants
- Modification du contrat achat et vente de lait pour le règlement des litiges et pour les analyses butyriques

Le projet Triesse-Gressard n'a pas beaucoup progressé en raison de la COVID-19. Les représentants des producteurs au comité de l'IPG ont continué, avec l'aide externe de M. Jacques Chavaz, leur travail pour définir la notion de durabilité de la production du lait de Gruyère. Mais pour l'instant, aucun accord n'a été trouvé concernant des prétentions financières pour rémunérer la durabilité.

Un groupe de travail continue les évaluations liées au système de paiement pour garantir un bon équilibre graisse / protéine du lait. Courant 2020, l'IPG a rappelé l'obligation de livrer le lait soir et matin à la même fromagerie comme notée dans le cahier des charges.

L'interdiction de la traite robotisée en continu a été décidée en 2012 et entrera en vigueur dès le 2 juillet 2022. Pour l'instant la discussion sur l'automatisation de la traite se limite à l'autorisation de l'accrochage automatique.

Le président, M. Oswald Kessler, quittera son poste dans le courant de l'année 2022. Des candidats à sa succession ont été proposés.

L'année en quelques chiffres

En 2020, le potentiel de production (quantités de base) s'est élevé à 31'208 t (+ 139 t) pour le Gruyère AOP. Il a atteint 1'299 tonnes (+ 156 t) pour le Gruyère AOP bio et 567 tonnes (+ 5 t) pour le Gruyère d'alpage AOP.

Les exportations de Gruyère ont augmenté en 2020 de 407 t. Les stocks de Gruyère se situent à 7'820 t à fin 2020 (-21 t) et sont exceptionnellement bas.

Production totale effective de Gruyère AOP :

Année	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Quantité (t)	29'872	29'833	29'049	26'780	29'513	30'099	30'200*	30'578
Évolution	+2,7%	--	-2,6%	-7.8%	+10.2%	+2.0%	+1%	+1.2%

Source : IPG, Pringy / * estimation

En 2020, le prix du lait de Gruyère AOP a bénéficié de deux augmentations pour le producteur. Le prix du Gruyère AOP a été majoré de 60 ct./kg départ fromagerie, ce qui a induit une augmentation de 2,75 ct./kg de lait dès avril. Ensuite, c'est le prix de la matière grasse qui a permis une augmentation de 0,21 ct./kg de lait dès le 1^{er} juillet et de 0,18 ct./kg à partir du 1^{er} janvier 2021, ce qui le porte à 88,48 ct., un des meilleurs prix payés pour la fabrication de fromage en Suisse.

3.3.2 Bilan agricole en quelques mots

Source : Union Suisse des Paysans (USP)

L'année 2020 a été l'une des plus chaudes que l'on a connu. Elle a démarré avec un hiver relativement sec et exceptionnellement doux. Au printemps, le manque de précipitations et la sécheresse ont fait monter l'inquiétude dans certaines régions. En revanche, le mois de juin a été plutôt humide et les fortes pluies de fin août ont entraîné des précipitations supérieures à la moyenne.

Production végétale

Les récoltes de foin ont été abondantes et les granges sont remplies. Le mois d'avril a été sec, mais cela n'a pas entraîné de déséquilibre car les agriculteurs disposaient alors encore de réserves de l'année précédente. La crise sanitaire a eu une forte influence sur le marché des fruits et légumes. Les très faibles quantités importées entre le printemps et la fin de l'été ont obligé les consommateurs à se retourner vers les producteurs locaux. Par ailleurs, comme une majorité des suisses a passé les vacances à la maison, l'habituelle période creuse estivale n'a pas eu lieu, et une forte quantité de fruits et légumes frais ont été consommés durant cette période.

Toutefois l'année n'a pas été de tout repos pour les agriculteurs suisses. Il a notamment fallu trouver des solutions d'urgence pour faire face à la difficulté de faire venir les saisonniers en Suisse pour la cueillette, à fin mars ; ou encore intensifier les circuits de distribution vers le commerce de détail et la vente directe, en raison de l'interruption des canaux de vente dans la restauration. Du côté des patates, l'année 2020 a été bonne : 490'000 tonnes ont été récoltées, soit 76'000 tonnes de plus que l'année précédente. Le marché n'a toutefois pas échappé à la crise du coronavirus. Ce qui s'est manifesté par une augmentation massive des ventes de pommes de terre fraîches durant le semi-confinement et un effondrement du marché des pommes frites en raison de la fermeture des restaurants.

Globalement, après un hiver doux, les cultures étaient en très bon état. Le démarrage précoce de la végétation a eu pour effet une avance d'environ 10 à 14 jours dans le développement des cultures, qui s'est maintenue jusqu'à la récolte. Quant aux heures d'ensoleillement, nettement supérieures à la moyenne, elles ont eu un impact bénéfique sur la quantité et la qualité des fruits. Comme les quantités produites correspondaient à la demande du marché, elles ont pu être écoulées sans problème majeur. Les quantités record de pruneaux ont toutefois représenté un défi. De son côté, l'autocueillette a connu un succès plus important que d'ordinaire vu la disponibilité des gens durant la crise sanitaire. On peut également noter que les stocks de fruits à cidre sont remplis et qu'ils sont en mesure de couvrir les besoins du marché pour plus de deux ans.

Quant aux vendanges, très précoces en 2020, elles ont été qualitativement bonnes mais quantitativement inférieures aux années précédentes dans toute la Suisse. L'année, en revanche, a été sombre pour la betterave sucrière. Une grande partie des cultures ont été frappées par la jaunisse virale qui provoque le jaunissement des champs et affecte les racines au niveau de leur taille et du taux de sucre. Les betteraviers ont subi des pertes allant jusqu'à 50%. Du côté des céréales, la récolte de blé panifiable a été plus ou moins comparable à celles des deux années précédentes (385'000 tonnes). La récolte de céréales fourragères a été sensiblement plus élevée qu'en 2019 (528'000 tonnes contre 481'000 tonnes).